Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq383soci

38e ANNÉE. — 1889

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 2089

GENEALOGY
944
B873ZY,
1889
MAR

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉ

TROISIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 3. — 15 Mars 1889

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PERES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1889

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

AVIS. — *Le tirage du portrait d'Étienne Dolet inséré dans le dernier numéro, n'ayant pas réussi, on le trouvera, tiré à part, sur papier de Chine, dans le présent fascicule, afin de pouvoir le coller sur l'épreuve mal venue en février.*

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES

C. RABAUD. — **Lasource député à la Législative et à la Convention**, d'après ses manuscrits et les documents originaux (22 janvier 1763-31 octobre 1793). — III. La Convention. Le martyr (Dernier article) 113

DOCUMENTS

CH. READ. — **Une réplique à Ronsard** sur la réponse par lui faite aux défenses de Zamariel, Mont-Dieu et la Baronie, contre ses calomnies (1563) 130

FONBRUNE-BERLINEAU. — **Liste des protestants qui restent encore sur les galères de France**, le 1er février 1714 144

BIBLIOGRAPHIE

F. DE SCHICKLER. — **L'Eglise de Rhétie aux XVIe et XVIIe siècles**, par F. Peer 162

SÉANCES DU COMITÉ, 12 février 1889 164

CORRESPONDANCE

DE RICHEMOND. — **Elie Thomas. — Documents nouveaux sur le Poitou** 165

NÉCROLOGIE

CH. READ. — **M. Henri Lutteroth** 166

J. BONNET. — **M. Rosseuw Saint-Hilaire, M. Gaberel** 167

ILLUSTRATIONS. — Facsimile des signatures de **Serres le puiné, Serres le jeune, D'Amouyn, Bancilhon, Rulland, Bousquet**, galériens libérés en 1713 145

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LASOURCE, DÉPUTÉ A LA LÉGISLATIVE ET A LA CONVENTION

D'APRÈS SES MANUSCRITS ET LES DOCUMENTS ORIGINAUX
(22 janvier 1763 - 31 octobre 1793) [1]

III. — La Convention. — Le Martyr.

France, guéris-toi des individus.
A. Clotz.

Avant l'expiration des pouvoirs de la Législative, les assemblées primaires élisent les membres de la Convention qui doit lui succéder. L'élection du Tarn se fait à Lavaur, dans l'église des Cordeliers; et, sur 438 suffrages, Lasource en obtint 275.

Les nouveaux élus, réunis aux Tuileries dans la nuit du 20 au 21 septembre, proclament la République dans leur première séance; et comme on discute la manière dont il convient de dater à l'avenir :

« Il serait ridicule, dit Lasource, de dater encore de l'an IV de la liberté; car, sous la Constitution, le peuple n'avait pas de liberté véritable (*Applaudissements*). Eh quoi ! citoyens, lorsque les patriotes étaient exclus des fonctions publiques, chassés des armées par les intrigants, opprimés sous toutes les formes par des autorités tyranniques, les Français étaient libres? Non, citoyens, non. Nous ne sommes libres que depuis que nous n'avons plus de rois (*Applaudissements*). Je demande donc que l'on date de l'an Ier de la République. »

Ce que la Convention décrète à la presque unanimité.

Cela fait, les Girondins et les Jacobins recommencent, à pro-

1. Résumé d'un volume qui vient de paraître pour le centenaire de 1789.

pos des massacres de Septembre et de la Dictature, leur éternelle dispute.

« Je crains le despotisme de Paris, s'écrie Lasource avec sa fougue habituelle; je ne veux pas qu'il devienne ce que fut Rome dans l'empire romain. Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence. »

Les montagnards regardèrent ce langage comme une injure à Paris et s'opposèrent avec succès à la création d'une garde départementale pour contrebalancer la prépondérance de Paris. Le lendemain, sommé par Merlin de désigner le parti dictatorial dont lui a parlé Lasource, celui-ci répond par un discours véhément, où se révèle une intéressante particularité de sa vie :

« Hier, en sortant de la Convention, des citoyens se groupèrent autour de moi; je leur peignis, avec une chaleur dont je ne sais me défendre quand il s'agit de ma patrie, mon inquiétude et ma douleur. On criait contre la proposition de donner une garde à la Convention. J'ai dit et je redis encore que la Convention nationale ne peut ôter à tous les départements de la République le droit de veiller au dépôt commun; ce n'est pas le peuple que je crains, car ce sont les citoyens qui m'ont sauvé, là, sur la terrasse des Feuillants, qui ont éloigné de moi la mort dont j'étais menacé, qui ont éloigné de mon sein trente coups de sabre. Je crains ceux qui ont provoqué le meurtre et le pillage et qui désignent aux poignards les membres courageux de la Convention. J'interpelle à mon tour Merlin; Ne m'a-t-il pas averti un de ces jours que je devais être assassiné sur le seuil de ma porte, ainsi que plusieurs de mes collègues...? Il est une faction qui travaille à dissoudre la Convention et à élever la dictature sur ses ruines... Dussé-je ne sortir de cette enceinte que pour tomber sous le poignard de ces scélérats, je mourrais satisfait d'avoir soulevé le voile qui les cache; avant qu'il soit peu, je les démasquerai à cette tribune... [1] »

Parvenu à ce degré d'acuité, le conflit entre les deux fractions presque égales de l'Assemblée devait nécessairement conduire à la destruction de l'une ou de l'autre. Peut-être la Gi-

1. Buchez et Roux, *Hist. Parlement.*, XIX, p. 78. — Lamartine, à cette occasion, dit de Lasource : « Lasource, ami de Vergniaud, presque aussi éloquent que lui. » III, 272.

ronde eut-elle tort de revenir sans cesse sur la question de Septembre et de la Dictature. D'autre part, les Montagnards ne respectaient suffisamment ni les scrupules de la conscience, ni les lois du pays.

Les pouvoirs publics ayant été réorganisés en octobre 1792, en vue d'accélérer la marche des affaires, on créa vingt-quatre comités, et Lasource fit partie des trois plus importants : du Comité du salut public, de la sûreté générale, de la défense nationale. A la fin d'octobre, il donne lecture d'un volumineux *Rapport* sur la conduite des généraux français à l'étranger. Il fut jugé tiède ! Le combat continue acharné; la Gironde redoute le pouvoir grandissant de Robespierre. C'est ici que trouve sa place une curieuse lettre de Lasource à son ami le pasteur Nazon, de Castres, à la date du 14 novembre 1792 et dans laquelle il lui dit entre autres :

«...Je ne sais où donner de la tête... Tu blâmes ceux qui ne suivent plus les Jacobins ! tu ne sais pas, mon ami, ce qu'est cette Société depuis quelque temps. Les scélérats qui commandèrent les assassinats du 2 Septembre se sont emparés d'elle et y règnent despotiquement... On y court de grands dangers... Si tu savais, mon pauvre Nazon, ce qu'il m'a fallu de courage pour être ferme dans mes principes... Il est une certaine classe d'hommes qui appellent la loi tyrannie et le brigandage patriotisme ; s'ils deviennent assez puissants pour dominer, la République est perdue... »

On lit, sur le revers, de l'écriture de Nazon : « Lettre du pauvre Lasource. — Ma correspondance avec lui et les députés de la Gironde fut brûlée par un ami. »

Plus on avance, plus la lutte de la Gironde et de la Montagne s'accentue : la première veut la liberté par la liberté, la seconde, la liberté par le despotisme. Le 29 octobre, Louvet attaque violemment Robespierre, mais sans résultat; nouvel échec moral pour la Gironde. Les Montagnards poussent à la mort du roi, espérant que les Girondins, en s'y opposant, achèveraient de se perdre dans l'opinion. Un premier *rapport* est présenté sur le procès du roi et Lasource, cédant à son impétuosité, donne essor à l'indignation qui remplit son cœur :

« Je ne reparlerais pas des horreurs de Septembre si le *Rapport* n'y revenait. Ces massacres ne sont pas l'œuvre de Paris, mais de quelques scélérats soudoyés... (*Murmures*). Ne murmurez pas sitôt ; vous avez des vérités à entendre. Je veux défendre Paris contre ses prétendus amis qui cherchent à le perdre. Je ne flagorne point Paris, je le sers. Je ne courbe pas mon front en vil courtisan devant la fraction du Souverain qui m'entoure : mon souverain, c'est la nation ; et ses oppresseurs ne règneront qu'après avoir étouffé ma voix et teint de mon sang le sceptre dont ils voudraient accabler la nation (*Applaudissements*). Je demande l'ordre du jour. »

Sa motion est adoptée.

Le 13 novembre, la discussion est reprise ; et, finalement, après deux comparutions de Louis XVI devant l'Assemblée, celle-ci le condamne à mort, dans la séance du 16 janvier 1793. Sur 721 votants, 366 sont pour la mort, entre autres vingt-neuf nobles, trente-deux prêtres, et dans la députation du Tarn : Lacombe, Saint-Michel, Campmas, Goury, Meyer, Lasource. Quant à Soloniac et Rochegude, ils votèrent le bannissement ; Dubermesnil était malade. — Lasource en mission dans le Var et qui avait écrit à la Convention, le 1er janvier, qu'il voterait pour la mort, revient exprès, malgré la distance, et motive ainsi son vote :

« Mon opinion vous est connue ; je l'ai manifestée par écrit ; je vais la reproduire. Dans ma manière de voir, il n'y a pas de milieu : il faut que Louis règne ou qu'il aille à l'échafaud. Mais j'ai une observation à faire. La mesure que vous prenez suppose que vous êtes à une grande hauteur. Si la Convention s'y maintient, elle écrasera les factieux et établira la liberté. Mais si les partis, si les haines continuent, si la Convention n'a pas le courage de les étouffer, alors on dira qu'elle n'était composée que des plus vils, des plus lâches de tous les hommes, elle ne passera à la postérité qu'avec l'exécration universelle. Après cette réflexion, je prononce la mort. »

Nous déplorons son vote, alors qu'un simple exil eût suffi comme châtiment et pour la sécurité de la France ; nous regrettons aussi son vœu téméraire « de l'écrasement des factieux », qui devait sitôt se retourner contre lui et ses amis. Nous ne suivrons pas Lasource, dans sa dévorante activité in-

tellectuelle qui le pousse à intervenir dans presque toutes les affaires et à monter à la tribune presque tous les jours. Force nous est de nous restreindre. Disons seulement qu'en présence des périls dont la patrie est menacée de tous côtés, — les Girondins sont dénoncés comme un obstacle au salut; et plus on va, plus cette perfide accusation s'accrédite. Aussi, rien d'étonnant qu'un complot s'organise contre eux, le 10 mars 1793; mais il échoue, et Vergniaud le flétrit éloquemment. La situation se complique de plus en plus : des commissaires sont envoyés dans la province; à ce titre, Bô et l'ex-capucin Chabot viennent dans le Tarn et l'Aveyron, le 23 mars. Ils paraissent, parlent et agissent en despotes; ils remplissent les prisons de suspects classés sous la rubrique de : conspirateurs, fanatiques, fédéralistes et accapareurs. Et les visitant quelque temps après, Chabot leur fait entendre les paroles les plus dures, les plus menaçantes. Heureusement, les deux proconsuls terroristes une fois partis, il ne fut pas donné suite à leurs sanglants projets. Mais il n'en reste pas moins qu'ils excitèrent les plus basses passions et diffamèrent la députation relativement modérée du Tarn, Lasource, en particulier, son membre de beaucoup le plus éminent, qu'ils réussirent à représenter comme traître à la patrie.

—

Peu après l'exécution de Louis XVI, qui produisit partout une si profonde impression, la Convention aborde une grosse affaire : la trahison du général Dumouriez, qui vient encore exaspérer les haines de parti et précipiter la crise. Officiellement délégué auprès de lui, Danton n'avait obtenu de lui que ce mot significatif : « La Convention... c'est une réunion de 745 tyrans; ils me font horreur. » Qu'on juge de l'émoi que ce mot et les noirs desseins prêtés au général soulèvent dans Paris; Girondins et Montagnards s'accusent réciproquement d'être en connivence avec lui.

Ce fut Lasource, nul ne s'en étonnera vu son tempérament de feu, qui ouvrit les débats. Après avoir déclaré quelques

jours auparavant qu'il aurait à dénoncer un plan de conjuration, « il salua Danton, dit Michelet, d'une foudroyante invective, d'une attaque à bout portant, dont, étourdi, effarouché, terrassé presque, Danton n'eut d'autre défense que d'étrangler qui l'étranglait. » Lasource débute ainsi : « Dumouriez a ourdi un plan de contre-révolution; l'a-t-il ourdi seul? » Et là-dessus, avec autant d'énergie que d'habileté, il se déchaîne contre Danton, dont il met au jour les contradictions ou les mensonges et termine son long discours par ce mot :

« Pour prouver à la nation que nous ne capitulons jamais avec un tyran, je demande que chacun nous prenne l'engagement de donner la mort à celui qui tenterait de se faire roi ou dictateur. »

Une acclamation unanime se fait entendre. L'assemblée entière se lève et répète le serment de Lasource[1].

Danton, comme un lion relancé dans son antre, répond avec fureur et conclut :

« J'appelle sur ma tête les investigations de la commission que vous venez d'instituer; je pulvériserai les scélérats qui ont osé m'accuser; je me suis retranché dans la citadelle de la raison; j'en sortirai avec le canon de la vérité. »

Après cet éclat, la rupture entre la Gironde et la Montagne devient irrémédiable. Et pour comble, l'Assemblée vote la suspension de l'inviolabilité parlementaire contre tout député à l'égard duquel existeraient de fortes présomptions de complicité avec les ennemis de la liberté. Ce fut également dans cette séance malheureuse que le mot sinistre d'échafaud retentit pour la première fois. Ici, comme ailleurs, les Girondins manquèrent de sens politique et déchaînèrent avec une irréprochable droiture des orages dont ils devaient tant souffrir; ils faisaient de la politique théorique, cette politique qui peut mener aux abîmes; ils furent, à ce point de vue, les poètes et aussi les victimes de la Révolution, pour avoir trop fait abstraction de la réalité.

1. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, VII, 18.

Le drame se développe; Dumouriez est mis *hors la loi;* Gironde et Montagne rejettent l'une sur l'autre la responsabilité des événements. Guadet lit une *Adresse* de Marat qui dénonce dans la Convention « une cabale vendue à la Cour d'Angleterre ». Une voix crie : « Marat est un monstre qui a demandé deux cent soixante-dix mille têtes » ; de tous côtés alors : « Marat à l'Abbaye! » Et malgré le danger « d'entamer l'Assemblée », comme le disait Danton avec sagesse, l'Assemblée exaspérée l'envoie à l'Abbaye et remet l'acte d'accusation au Tribunal révolutionnaire. C'est « la guerre à l'échafaud » qui commence. Le 9 avril 1793, est créé le néfaste Comité du salut public; et les pétitions commencent à arriver à la barre de l'Assemblée appelant « le glaive de la loi sur la tête de ces inviolables » (les Girondins); elles se succèdent nombreuses et violentes, jusqu'à ce que le 15 avril les délégués des trente-cinq sections de Paris, conduits par le maire Pache, réclament impérieusement l'expulsion de vingt-deux Girondins, parmi lesquels Lasource. A ce sujet, surgit un solennel débat dans lequel Lasource est combattu par Vergniaud; il proposait de convoquer les Assemblées primaires de toute la France sur cette question posée pour chaque député : « Tel député a-t-il perdu votre confiance, oui ou non? » Il y voyait le sûr moyen de connaître exactement l'opinion de la France sur ces députés, au lieu de laisser Paris se prononcer tout seul en demandant la proscription de quelques-uns. Mais la Montagne redoute cette consultation et Vergniaud craint que cet appel à la province ne soit un ferment de guerre civile; l'Assemblée désorientée ne décide rien. Et le 18 avril, elle confère à Lasource les honneurs de la présidence.

L'affaire de Marat a suivi son cours; et comme il fallait s'y attendre, il est acquitté, porté en triomphe à l'Assemblée, au milieu des aclamations d'un peuple immense; un sapeur annonce « qu'on ramène le brave Marat, l'ami du peuple »... et demande pour la foule la permission de défiler devant l'Assemblée. Lasource, préside et la situation est délicate entre

toutes. L'Assemblée consultée autorise ce défilé tumultueux; et quand paraît Marat, couronné de feuilles de chêne, l'exaltation monte au délire; il est porté à bras et l'on dépose à la tribune cet « aboyeur de la guillotine ». Il prononce une brève allocution qui excite un enthousiasme indescriptible, et on l'entend s'écrier : « Maintenant, je tiens les Girondins et les Brissotins; ils iront en triomphe aussi, mais ce sera à la guillotine. » Ses fanatiques adorateurs espèrent bien que le président Lasource va répondre à son allocution et ils se flattent que son triomphe va être consacré par l'un de ses plus ardents ennemis. Mais Lasource, avec une glaciale froideur qui lui était si peu habituelle, déclare « qu'il n'a rien à répondre, l'usage étant de ne répondre qu'aux citoyens qui présentent des pétitions; or, Marat n'est pas ici comme un pétitionnaire, mais comme un représentant du peuple ». Dès ce jour, des cris de « Mort aux Girondins! » retentissent comme un son de tocsin.

—

Maintenant, les séances de la Convention dégénèrent en batailles, et au dehors, tout tourne à l'anarchie; la Vendée se soulève; les Anglais menacent la Bretagne; la famine sévit et nos armées reculent. La Commune, qui, peu à peu, s'est érigée en pouvoir rival de celui la Convention, allume et entretient dans la plèbe la soif de la vengeance contre les Girondins, en sorte que plus que jamais, l'horizon s'assombrit. C'est ici que prend sa place une importante lettre de Lasource, datée du 8 mai 1793, à la *Société populaire de Castres*, qui résume toute sa vie politique et dans laquelle, avec une violence plus grande que de coutume, il se défend contre les calomnies de Bô et de Chabot, lors de leur première mission à Castres...

« Aujourd'hui, dit-il en terminant, ceux qui ne veulent point composer avec les brigands dont le but est la loi agraire et l'anarchie sont peints comme des modérés, des aristocrates qui veulent la contre-révolution.

« Ouvrira-t-il, enfin, les yeux, ce peuple qu'on trompe sans cesse et l'opinion publique rendra-t-elle justice aux vrais défenseurs de la liberté?

Pour moi, d'accord avec ma conscience, je réclame et j'attends cette justice, sourd à toutes les clameurs, calme au sein de tous les dangers.

« Je suis fraternellement, frères et amis,
« Votre tout dévoué concitoyen,
« LASOURCE. »

L'excitation contre les vingt-deux redouble et les tempêtes ne cessent plus à la Convention; en vain le 20 mai, Lasource adresse-t-il un éloquent et suprême appel à la concorde. Il était trop tard; et les événements devaient suivre leur irrésistible cours. Le 22 mai, une sorte d'émeute éclatant aux tribunes qui entendent dicter leurs volontés aux représentants du peuple, Lasource s'écrie impérieusement : « Je veux que la ville à laquelle la représentation nationale est confiée, maintienne sa liberté et en réponde à la République entière[1]. »

L'arrestation d'Hébert, substitut du procureur de la Commune et directeur de l'ignoble *Père Duchêne*, par la Commission des Douze, est le signal de la fin du drame; la Commune entre en insurrection; la Convention est envahie le 30 mai; plusieurs Girondins, en prévision du péril, s'étaient réunis au fond d'un quartier reculé; Rabaut Saint-Étienne s'y trouvait, et, à l'ouïe du tocsin et du canon d'alarme, il s'agenouille au pied du lit, il prie avec ferveur, suppliant Dieu d'étendre sa protection sur sa patrie, sur ses compagnons et sur lui-même. Louvet et Barbaroux racontèrent plus tard qu'en dépit de leur scepticisme cette prière les avait profondément touchés[2].

Le lendemain, la plupart des Girondins se rendent en séance armés de pistolets et de poignards, pendant que de tous les points de Paris les troupes et la foule marchent sur les Tuileries où siège la Convention. Les pétitionnaires se succèdent, sommant l'Assemblée de livrer les douze de la commission et les vingt-deux Girondins, « tous traîtres à la patrie ». Cette journée est le comble du désordre et de l'humiliation pour l'Assemblée; et comme elle décide qu'une proclamation sera

1. *Moniteur* n° 142.
2. Lamartine, *Girondins*, IV, 445.

envoyée aux départements pour les informer de ce qui s'est passé, Barrère en propose une où il atténue les faits, et Lasource une autre où il les présente dans leur crudité... « Des conspirateurs travestis en patriotes, dit-il, ont fait tirer le canon d'alarme et sonner le tocsin... La Convention nationale veille; elle prendra ses mesures qui ne laisseront aux conjurés que la honte, le mépris et la mort. » Jusqu'à la dernière heure, les Girondins se flattent de l'emporter encore! Chabot s'élance à la tribune :

« Lasource vous propose une adresse très courte, mais qui renferme de très longues perfidies; d'après lui, ce sont des conspirateurs qui ont sonné le tocsin. Eh bien, je vais lui dire quels sont ces conspirateurs; ce sera un supplément à son Adresse. Ces conspirateurs, c'est d'abord Lasource lui-même; ce sont les complices de Dumouriez, ce sont... »

L'Adresse de Barrère est votée; mais la Commune ne tient pas encore sa proie. Le 2 juin, au point du jour, 80,000 hommes enveloppent toutes les issues de la Convention. A onze heures, un pétitionnaire paraît : « Il faut en finir... Décrétez à l'instant que les Douze et les Vingt-Deux sont indignes de la confiance publique; mettez-les en état d'arrestation... Sauvez la patrie ou nous vous déclarons que le peuple va la sauver lui-même. » Après des scènes inouïes et une humiliation sans nom, la Convention décrète que les députés « ci-nommés » seront mis en état d'arrestation.

Ce décret, exécuté dans la nuit, on remet chaque député arrêté à la garde de quatre gendarmes qui ne quitteront pas son domicile. Quelques députés acceptent leur sort; les autres échappent à la surveillance des gendarmes; d'autres enfin, Brissot, Lasource, Gangeneuve, Rabaut Saint-Étienne, etc, onze en tout, absents de l'Assemblée quand elle se prononça pour ce fatal décret, se cachent dans Paris et s'enfuient bientôt dans la province pour la soulever. H. Martin commet donc une erreur lorsqu'il dit que « parmi les hommes qui figuraient en tête des vingt et un accusés, Brissot et Lasource avaient seuls tenté d'échapper au sanglant tribunal pour aller fomenter la

résistance dans le Midi[1] ». Quant à Lasource, Thuriot prétend qu'il se rendit à Évreux et contribua au soulèvement du Calvados; Couthon l'accuse d'être allé dans le Tarn; mais s'il y était allé, il n'aurait pas, la veille du jour où il monta sur l'échafaud, exprimé le poignant regret de n'avoir pas revu sa femme. Quoi qu'il en soit, toujours est-il que quelques-uns excitent une juste révolte contre un despotisme impie qui brise tous les droits des citoyens, qui méconnaît tous les intérêts de la patrie, qui ravit à la Convention et l'honneur et l'autorité.

Du 9 mai au 9 thermidor, on entre dans le règne classique de la Terreur, pendant lequel en France nul n'est à l'abri du glaive et où il suffit du plus futile prétexte pour être rangé dans la catégorie des suspects; or, un homme suspect était un homme guillotiné. Mais cette terreur qui sévissait, implacable, n'empêcha pas les nobles âmes de protester contre le coup d'État du 2 Juin; il y eut, d'abord, des protestations collectives; puis, des protestations individuelles; et, parmi celles-ci, la protestation de Lasource, placardée, le 8 juin, sur les murs de Paris; il était donc encore libre et à Paris. Il s'y abandonne à tout l'emportement des passions du moment. Il y dit, entre autres, que les lois, la liberté, l'honneur sont perdus si la France ne brise le joug des tyrans qui asservissent par la terreur l'Assemblée de ses représentants légitimes, assemblée dissoute en partie par l'arrestation ou la dispersion d'un grand nombre de ses membres[2], assemblée qui n'est plus dans leurs mains que l'instrument de leurs caprices et de leurs fureurs.

Lasource avait fait l'héroïque sacrifice de sa vie; et, plus activement recherché que jamais, il fut arrêté avec la plupart de ses collègues vers la fin de juin et enfermé dans une prison quelconque. Mais l'état de sa santé lui valut d'être transféré, avec l'infirme marquis de Sillery, dans la prison du Luxem-

1. II, 66.
2. Deux cents députés étaient arrêtés ou au moment de l'être, *Mémoires de Madame Roland*, 467.

bourg, plus commode, plus spacieuse, et où les détenus jouissaient d'une liberté relative; les registres d'écrou nous en donnent la preuve. Il y demeura jusqu'à la veille de sa mort; il fut transféré à la Conciergerie. C'est de là qu'on montait à l'échafaud.

L'espace nous manque pour décrire les habitudes des hôtes du Luxembourg. Je dois seulement dire qu'il s'y rencontra avec deux sœurs anglaises qu'il vit fréquemment et que l'une d'elles, Héléna Marie Williams, a laissé une relation détaillée[1] de l'existence de Lasource, de son caractère, de ses sentiments[2].

Elle raconte qu'elle avait antérieurement connu Lasource dans son propre salon et dans les salons de quelques amis communs; qu'il réunissait à des talents très supérieurs la vivacité d'imagination qui distingue toujours les Méridionaux; qu'il avait dans ses manières de la politesse et de l'amabilité, du goût pour la musique et une fort belle voix; qu'il chantait comme il parlait, avec toute l'énergie du sentiment. Elle ajoute :

« Enfermé au secret depuis trois mois, sans rien savoir de ce qui se passait dans le monde, il eut à me faire un grand nombre de questions. Nous étions obligés de converser à voix basse et de faire le guet tour à tour à la porte d'entrée, afin que si nous entendions le moindre bruit, notre ami eût le temps de repasser promptement dans sa chambre. A la seconde visite, Lasource fut accompagné de Sillery... Il avait composé une petite hymne qu'ils appelaient leur office du soir et qu'ils chantaient à voix basse, chaque soir avant de nous quitter. Lasource parlait souvent de son épouse avec un tendre regret... Traduits au tribunal révolutionnaire, ils rentraient vers cinq heures du soir; la conduite des juges et la contenance des jurés leur ôtaient tout espoir... Les Anglaises du Luxembourg ayant été transférées dans un couvent, Sillery et Lasource nous remercièrent mille fois de notre sympathie... Sillery coupa une mèche de ses cheveux blancs qu'il me présenta et je reçus de Lasource un présent pareil. Après nous être embrassés avec

1. *Letters containing a Shetch of the politics of France*, London, 1795.

2. Ces deux sœurs furent les grand'mère et grand'tante de nos contemporains, MM. Athanase Coquerel fils et Étienne Coquerel.

une vive émotion, ils prièrent l'Éternel de répandre sur nous ses bénédictions et nous nous quittâmes pour ne jamais nous revoir. »

—

Le moment vient où s'ouvre le procès contre les Girondins, longtemps attendu. Amar présente un *Rapport* aussi perfide que violent et qui ne contient pas moins de vingt-trois chefs d'accusation. Ne pouvant entrer dans les détails, je me borne à dire qu'il déclare coupables de conspiration 40 députés, au nombre desquels Lasource; traîtres à la patrie, 20; suspects, 73 députés protestataires. Les Conventionnels de la première catégorie devaient être traduits devant le tribunal révolutionnaire; c'était le 3 octobre 1793; et c'est le 24 du même mois que le procès commence devant le sanguinaire tribunal qui, comme la mort, ne lâche jamais sa proie.

Tout est inique dans ce procès; point de garanties légales, point de défenseurs, point de dossiers; partialité des procès-verbaux; hâte extrême de la procédure; des témoins qui sont des juges et des juges qui sont les ennemis personnels des victimes. J'ai dit victimes, c'est le mot; et, devant elles, il n'y a que des bourreaux; force m'est de m'en tenir à Lasource et de ne donner même que quelques traits rapides de son interrogatoire. Nous retrouvons ici encore Chabot, cet émule de Marat, aussi sanguinaire que lui et qui, toujours et partout, poursuit Lasource de son implacable haine. Le drame dure six jours, jusqu'au 31 octobre, et c'est avec une vive joie que Lasource retrouve au tribunal, après des mois de séparation, ses anciens collègues, notamment Brissot, son intime ami. S'il faut en croire Lamartine, qui embellit souvent la réalité des splendeurs de la poésie, Lasource aurait été l'objet particulier de l'attention publique :

« La foule se montrait Lasource, amené du Luxembourg à chaque audience. C'était un homme de bien, à la parole exaltée, à l'imagination tragique. Ses cheveux ronds et sans poudre, son habit noir, son maintien austère, sa physionomie ascétique et concentrée rappelaient en

lui le ministre du saint Évangile et ces puritains de Cromwell qui cherchaient Dieu dans la liberté et, dans leur procès, le martyre[1]. »

Durant le cours du procès, Lasource conserve un calme remarquable; d'avance résigné à la mort, son visage respire la sérénité du ciel. Chaque soir, dans la prison du Luxembourg, il rend compte à miss Héléna Williams des débats de la journée. Il lui assure un jour qu'après quelques paroles saisissantes de Brissot, cet auditoire de Jacobins ne put retenir ses larmes et qu'Antonelle, le chef du jury, était agité de mouvements convulsifs. « J'en avais presque pitié, ajouta-il; il vaut mieux mourir. » C'est dans la séance du 5 brumaire, 26 octobre, que Lasource subit son interrogatoire. Chabot commence à l'accuser d'avoir déversé le mépris sur lui, comme si c'était un crime de mépriser un homme méprisable! d'avoir été l'agent de Clavières et de Roland dans le Tarn; d'avoir entretenu une correspondance hostile aux patriotes; d'avoir calomnié « le vertueux ami du peuple » (Marat); d'avoir voulu chasser les fédérés de Paris et demandé un décret d'accusation contre Robespierre[2]. Sur chaque point, Lasource se justifie en un langage aussi ferme que plein de mesure, et il réduit à néant toutes les accusations. Après Chabot, l'accusateur Fouquier-Tinville entreprend Lasource sur la question des fédérés, et Lasource lui répond que ses intentions étaient pures, que nul ne les connaissait mieux que lui.

Revenant à la charge, Chabot lui demande « si dans sa correspondance avec un ministre protestant de Castres[3], il ne s'exhalait pas beaucoup contre Marat et les monstres par lesquels il prétendait avoir été dénoncé ». Était-ce donc un crime de lèse-majesté de vitupérer contre Marat et ses pareils? Fouquier-Tinville lui reproche d'avoir prononcé le mot de *régicide* dans une séance des Jacobins; les procès-verbaux ne

1. V. p. 246.
2. *Procès des députés au tribunal révolutionnaire.*
3. Nazon.

mentionnent pas sa réponse, ce qui atteste leur infidélité; car, Lasource ayant voté la mort de Louis XVI, il lui était facile de répondre qu'il ne pouvait incriminer ceux qui avaient voté comme lui.

Un juré. — Lasource a dit que les massacres du 2 Septembre étaient l'œuvre de cinquante brigands soudoyés par Robespierre et par Marat. Où sont les preuves?

Lasource. — Je n'ai jamais tenu ces propos.

Sur ce, un secrétaire, rédacteur du procès-verbal, s'érigeant en témoin, exhibe un discours de Lasource, démontrant qu'il a publié ces calomnies pour égarer les départements.

Montaud. — Lasource a demandé qu'on prît des mesures pour empêcher ce qui se préparait aux Jacobins. Or, citoyens, ce qu'on y préparait, c'était l'insurrection du 10 août.

Lasource. — Je n'ai jamais eu l'intention d'empêcher l'insurrection du 10 août.

Réponse évidemment tronquée; car Lasource dut ajouter qu'il y était si peu opposé, qu'il avait participé lui-même à l'insurrection : « il avait bravé le canon du Château. »

Nous ne pouvons que résumer; mais n'en est-ce pas assez pour établir deux choses : la première, que les accusations, loin de justifier la peine capitale, ne méritaient même pas une peine légère? la seconde, que les procès-verbaux de l'interrogatoire sont partiaux et tronqués?

L'iniquité était trop criante pour que l'émotion ne gagnât point le public, si prévenu pourtant contre les Girondins : aussi, craignant de voir leur proie leur échapper, les chefs du Jacobinisme précipitent les débats. Et dans la soirée du 30 octobre, le jury répondant affirmativement à toutes les questions,

« Le tribunal condamne à la peine de mort les ci-dessus désignés, déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de la République; ordonne que le présent jugement sera exécuté sur la place de la Révolution, imprimé et affiché partout où besoin sera. »

Il est minuit; à l'ouïe de ce jugement barbare, se déroule une scène tragique où chaque condamné s'abandonne aux

mouvements de sa nature. Quant à Lasource, il prononça le mot connu : « Je meurs au moment où le peuple a perdu la raison; vous mourrez le jour où il la retrouvera. »

Ils sortirent entonnant la Marseillaise avec cette variante :

Contre nous de la tyrannie
Le *couteau* sanglant est levé.

Ramenés à la Conciergerie, ils prennent en commun, ainsi qu'ils en avaient l'habitude, un repas qui leur était certes nécessaire après cette journée de mortelle angoisse. Quelques historiens, Lamartine entre autres, ont eu le tort de transformer cet ordinaire repas du soir en un poétique banquet d'adieu, avec accompagnement de dissertations philosophiques à l'instar de Socrate buvant la ciguë.

Vergniaud se serait exprimé en un magnifique langage, et Lasource lui aurait donné la réplique en ministre du Christ... Puis, le jour commençant à poindre, Lasource aurait dit : « Veillons, l'éternité est si redoutable, que mille vies ne suffiraient pas pour s'y préparer... » S'adressant à son ami Brissot il l'aurait engagé... à se confesser à un prêtre de sa religion! Ceci est tellement contraire à toutes les vraisemblances, que force nous est de reléguer au pays des chimères ce beau récit qui n'a pas d'autre source que la brillante imagination du poète.

L'exécution des condamnés eut lieu le 31 octobre 1793, à dix heures du matin. Emportés dans cinq charrettes, ils moururent héroïquement en entonnant la Marseillaise, dont le chant s'affaiblissait à chaque coup de glaive. Lasource dut passer le treizième, suivant l'ordre d'inscription et d'appel. Il s'avança « avec calme et dignité, une pensée à la bouche[1] ».

Crime national qui retombe sur les fondateurs du terrorisme, notamment sur Robespierre, quoi qu'en dise L. Blanc; sur Robespierre, « homme tyrannique, sombre et cruel[2] » et

1. *Bibliographie des contemporains*, par Rabbe, Boisjolin et Sainte-Beuve.
2. *Mémoires de Madame Roland.*

auquel échappa cette parole révélatrice : « La Convention a vomi de son sein les traîtres qui la déshonoraient. »

Pauvre France, que de saignées! au 24 août 1572, 100,000 victimes; — au 18 octobre 1685, proscription d'un million de ses meilleurs citoyens, qui enrichirent de leurs industries tous les pays du monde et fournirent en particulier à la Prusse en 1870, par leurs descendants, 34 généraux et 65,000 soldats.

Qui peut assurer que, conservant le levain social de tant de forces morales, de tant d'éléments de raison et de contrepoids, la France n'aurait point trouvé là le secret d'une marche régulièrement progressive, au lieu de ces révolutions si fréquentes, qui sont le fait d'un corps malade et déséquilibré.

Et de tout cela, ne ressortira-t-il point une grande leçon de tolérance et de liberté? Ne reprendrons-nous pas les saines traditions girondines : la liberté par la liberté; la République par la vertu? Est-ce que la justice, le respect des droits et des titres, la prépondérance de la valeur personnelle, ne deviendront pas notre idéal? Est-ce que nous n'aurons pas horreur de l'arbitraire, du népotisme, du privilège, négation de l'esprit républicain, qui sont la honte de tous les régimes et qui sèment toujours la ruine et la mort?

Lasource était un de ces républicains comme nous les voudrions tous, à l'antique, foncièrement droit et pur. On peut regretter que, au point de vue religieux, son influence ne se soit point fait sentir, pas plus du reste que celle des onze pasteurs qui furent membres de la Convention. Mais, en ces temps si bouleversés, l'esprit religieux dormait sous l'obstruction d'affaires dévorantes et de luttes acharnées; la terre absorbait trop les cœurs pour qu'ils songeassent aux choses de l'au-delà. Les ecclésiastiques de toute Église oublièrent trop dans ce tourbillon qu'avant d'être députés, ils avaient été ministres du Christ. Lasource en était là, comme tous ses collègues... Mais qui oserait jeter la pierre à ces géants de 89, à ces martyrs du droit, enveloppés d'événements si exceptionnels?

En somme, Lasource est digne d'estime et de sympathie. Il unit un beau caractère à un beau talent; doué d'une âme d'acier, d'un courage à toute épreuve, d'une conscience pure; mort à trente ans sur l'échafaud pour sa foi politique, comme il serait mort sur le gibet pour sa foi religieuse; orateur chrétien, penseur, dialecticien, actif et dévoué au possible; classé à côté de Vergniaud, il méritait la résurrection de l'histoire. Il a honoré la tribune nationale; il a été mêlé aux plus grands débats, membre des comités les plus importants, toujours sur la brèche aux heures de péril. Son Église, dont il est resté le ministre jusqu'au bout; son pays qu'il a fidèlement servi, peuvent en être fiers à bon droit. Et, certes, la ville de Castres, au lieu de donner à l'une de ses places le nom flétri de Pélisson, fondateur de la Caisse des conversions, s'honorerait bien plus en lui donnant le nom de Lasource, l'éloquent et loyal Girondin, l'ami et l'émule de Brissot et Vergniaud.

Le fera-t-elle? Si la justice était de ce monde, elle le ferait[1].

CAMILLE RABAUD.

DOCUMENTS

UNE RÉPLIQUE A RONSARD

SUR LA RÉPONSE PAR LUI FAITE AUX DÉFENSES DE ZAMARIEL, MONT-DIEU ET LA BARONIE, CONTRE SES CALOMNIES[2].

(1563)

En achevant, dans le cahier de novembre (pp. 636-657), la revue détaillée de nos deux plaquettes contenant les défenses de Zama-

1. L'auteur vient de développer ces dernières considérations dans une brochure de 56 pages, intitulée *Centenaire de* 1789. *Les nécessités actuelles du parti républicain*, par C. R. *L'union. Le respect. La moralité. Le patriotisme.* — Paris, Fischbacher, 1889.

2. Rétablissons ici, avant tout, quelques lignes du dernier article, qui ont été

riel, de B. Mont-Dieu et de F. de La Baronie, contre les calomnies dont messire Pierre de Ronsard avait chargé les Huguenots dans son *Discours sur les Misères du temps* et dans la *Suite* dudit Discours, nous pensions en avoir fini avec cette polémique, si curieuse d'ailleurs et si instructive, entre le chef de la Pléiade et ses adversaires du camp de la Réforme.

Il y avait bien encore une pièce du dossier (mentionnée par nous, p. 589), la hautaine réponse que le Prince des Poètes intitula : *Responce à je ne sçay quels prédicans et ministres de Genève* (1563). — Ce sont là les propres termes du titre de l'édition originale, — lequel est parfois (notamment par M. Blanchemain, t. VII, p. 95, et nous ne savons pourquoi) libellé de la sorte : « Response à ne sçay quels *prédicantereaux* et *ministreaux* de Genève, etc. » Seulement, pour ne point traîner en longueur, nous nous sommes contentés de renvoyer le lecteur aux textes mêmes de Ronsard, que nous n'avions pu qu'effleurer ici.

Mais voici qu'une recherche bibliophilique nous a fait découvrir un document nouveau du même groupe, document plus *rare*, plus *inconnu* encore que nos Réponses de Zamariel, Mont-Dieu et La Baronie!

Il est également plus *énigmatique*, car l'auteur, pas plus que l'ouvrage, paraît n'avoir été signalé aucune part jusqu'ici. Disons pourtant, à l'honneur de la célèbre et magnifique bibliothèque du duc de la Vallière, qu'elle posséda cette rareté insigne et qu'on la trouve inscrite dans son Catalogue, sous le numéro 15856.

C'est une plaquette in-quarto, de 55 pages, intitulée :

omises lors de la mise en pages. Elles accompagnaient et servaient à détailler la vignette agrandie du titre de la deuxième *Responce*. Cette vignette, que l'éditeur de Ronsard qualifie de *curieuse*, comme elle l'est en effet, il s'est complu à la décrire ainsi qu'il suit : « Ronsard y est représenté affublé d'une vaste robe et assis dans un grand fauteuil à bras, la main, que cache sa longue barbe, appuyée sur un bâton. Il regarde mélancoliquement flamber le feu d'une haute cheminée. La chambre n'a pour meubles que deux coffres; elle est éclairée par une petite fenêtre à meneaux. »

Vignette parlant bien aux yeux et complétant spirituellement le persiflage auquel le chef de la Pléiade s'était mis en butte. Ce n'est plus un Ronsard triomphant et *lætabundus;* c'est un Ronsard penaud, soucieux, *meditabundus*, et même *ægrotabundus*.

Replique sur la respon-

se faite par messire
Pierre Ronsard, jadis Poëte et
maintenant Prestre, à ce qui luy avoit esté
respondu sur les calomnies de ses
Discours touchant les
Miseres de ce
temps.

PAR

D. M. LESCALDIN.

—

M. D. LXIII.

C'est, on le voit, une *Réplique* à cette *Response* faite par Ronsard *à je ne sçay quels prédicans et ministres*, que nous venons de rappeler. C'est une pièce complémentaire du procès que l'agresseur s'était attiré et où il se débattait, et nous voilà, de par cette trouvaille, obligé de revenir sur les faits énoncés audit procès. On ne s'en plaindra peut-être pas, puisque l'on nous a témoigné que les deux articles que nous lui avons déjà consacrés ont été lus avec autant d'intérêt que de surprise.

Et d'abord, quel est ce nouveau personnage qui intervient dans le débat, après Zamariel, après Mont-Dieu et La Baronie? Qui donc est ce D. M. Lescaldin? On se le demande, et pour le coup, c'est un mystère. Est-ce encore un pseudonyme? Cela est plus que probable. Quel nom d'auteur couvre-t-il? On paraît l'avoir toujours ignoré, et c'est peut-être à cause de cela que les bibliographes, quelque peu honteux de leur ignorance, ont, pour la plupart, passé le livre sous silence[1]. Il nous faut donc nous borner à poser la question aux chercheurs, que cette obscurité devra piquer au jeu. Tout ce que nous pouvons dire ici, c'est que l'œuvre est d'un hu-

1. Pourtant M. Blanchemain, dans sa bibliographie (t. VIII, p. 92) hasarde une attribution à.... *de Montméja*, mais sans nul indice. Il suppose aussi que le lieu d'impression est *Orléans* (?).

guenot non moins habile que les Chandieu, les Florent Chrestien et les Jacques Grévin, et que s'il n'a pas emprunté leur plume, il semble bien avoir trempé la sienne dans leur bonne encre. Il doit évidemment y avoir quelque proche affinité entre D. M. *Lescaldin* et Zamariel (ou B. de Mont-Dieu) et La Baronie. Peut-être est-ce l'un d'eux qui aura voulu arborer un nouveau nom de guerre, en rentrant dans la lice une dernière fois.

Le titre de l'exemplaire de la rarissime plaquette que nous avons sous les yeux a cela de particulièrement dépitant pour un bibliophile, qu'il portait, au dessous du nom de LESCALDIN, trois lignes écrites à la main (écriture du temps), et que ces trois lignes ont été *biffées* anciennement et *grattées*, de telle façon qu'il est absolument impossible d'en rien déchiffrer. Or, il semble bien qu'elles contenaient le mot de l'énigme!... Maudit grattage!... On y entrevoit justement ces trois mots :... *livre... faict... par...*

A la page 55 et dernière, se trouve, en hors-d'œuvre, une petite ordonnance hygiénique, se rapportant aux facéties et contre-facéties *ejusdem farinæ* que nous avons reproduites d'après nos deux autres plaquettes antérieures (pp. 600 et 638). Il s'agit toujours de la santé de messire Ronsard, de cette santé si *chère* à ses médecins huguenots et dont ils tiennent à se montrer fort préoccupés!... Débarrassons-nous, tout d'abord, de ce léger *post-scriptum* pince-sans-rire[1].

Régime de santé
pour messire Pierre Ronsard.

Messire Pierre Ronsard, nous avons vu et considéré ta recepte, et l'avons trouvée aussi mal dressée qu'il est possible. De sorte qu'il est aisé à voir que ceux qui l'ont bastie se sont mocqués de toi, ou bien estoient si marris d'autre chose, qu'ils en avoient perdu leur bon esprit. Au reste la quantité de vers que tu as vomie, tous d'une bouttée, c'est à sçavoir jusques au nombre d'environ douze cents, encore que ce mal te soit familier en la meilleure santé que tu ayes, monstre évidemment que le préparant duquel nous avons usé t'estoit assez nécessaire. Toutefois, nonobstant ceste tant grande opération, considérant que tes humeurs mélan-

1. Nous avons donné en note (p. 600) la riposte, avec *récipé*, de Ronsard, qui se trouve en tête de sa *Réponse* de 1563, motivant la présente *Réplique* de D. M. Lescaldin.

coliques et colériques sont encores merveilleusement cruës et indigestes, nous sommes d'advis que tu prennes la patience de humer encore cest apozeme que nous t'avons ordonné en rime expressément pour te resjouir, et pour ceste mesme cause l'eussions aussi accompagné du présent d'une cornemuse, n'estoit que nous savons que tu en es tousjours garni. Tu en trouveras la rime assez rude et malplaisante. Mais nous avons mieux aimé la faire telle quelle, que de tarder plus longtemps, tant a esté grande l'instance des apoticquaires bien fort soingneux de ta santé. Car, disent-ils, si nous perdions ce bon homme, de quoy ferions-nous des cornets pour nos drogues? — Or, l'ayant prins, si tu veux qu'il te proffite, garde la Chambre, et ne te mets à l'air que le moins que tu pourras, et te garde d'escrire et de parler, — si tu peux. En ce faisant, nous espérons que tu deviendras aucunement sage, avec le temps. Sinon, tu es abandonné des médecins. — Adieu, messire Pierre,

Qui que vous soyez, maître D. M. Lescardin, on voit que vous saviez, vous aussi, assez bien manier la gauloiserie pharmacologique, et cette petite épigramme a dû chatouiller encore votre patient là où il ne lui démangeait guère! — Notons, en passant, que dès ce temps-là (un siècle avant Molière et Boileau), on avait constaté l'importance des vermifuges pour les... rimeurs, ainsi que l'utilité réelle des productions littéraires dans leur rapport avec les cornets de papier nécessaires aux épiciers-droguistes et apothicaires... Hélas!

Abordons maintenant la *Réplique*, laquelle ne badine point. — Elle va saisir son antagoniste corps à corps et le suivre, pour ainsi dire, vers par vers, pour les lui rétorquer et les lui retourner dans la plaie, sans grâce ni merci. En voici le début :

RÉPLIQUE A RONSARD.

Vous me direz, — Amis, qui ce titre lisez, —
Que c'est dommage à moy que les jours tant prisés
J'emploie à ce labeur, et ne vaut un tel homme
Que pour luy je despende une si chère somme!

Ainsi l'auteur le prend de très haut avec le « Prince des Poètes », dont il fait tant que de ne point laisser là le méchant travail pour ce qu'il vaut. Il ne fait d'ailleurs que lui rendre dédain pour dédain, et, s'il daigne lui répliquer, ce sera sans se gêner aucunement et par-dessous la jambe :

Mais peu d'heures j'employe, et guères ne me grève

D'essayer le guairir, ou faire tant qu'il crève !...
Or, afin que les fols Ronsardins ne soient pas,
Glorieux que sur luy nul n'avance le pas,
Pour réprimer leur gloire[1], orgueil et braves gestes,
Je veux bien luy donner, enfin, ce coup de cestes...
Desjà je vois Ronsard qui de loin me regarde
Et dit, à sa façon, qu'après luy je ronsarde.
Il peut tout à son aise ainsy me regarder.
Ronsard, et ses ronsins, je laisse ronsarder.
Qu'avec ses ronsardeaux, il ronsarde et ronsine,
Hannisse après *Marie* et *Cassandre* et *Francine*[2],
De tout son ronsarder, qu'il tient de si grand prix,
Rien n'apprendre ne veux et n'en ai rien appris !

Ce qui signifie qu'il se moque pas mal des prétentions et des grands airs qu'affecte le dit Ronsard, non plus que de ses héroïnes, n'ayant aucune envie de lui ressembler, si peu et en quoi que ce soit.

Le Prince des Poètes français s'était montré, nous l'avons déjà vu, acharné particulièrement contre Théodore de Bèze (« Prince des Poètes latins »). On dirait qu'il lui en veut personnellement, c'est lui surtout qu'il provoque, et voici en quels termes :

Ah ! si ce grand guerrier et grand soldat, de Bèsze,
Se présente au combat, mon cœur sautera d'aise...
Du matin jusqu'au soir je l'irai combattant,
Sans délier des mains ni cestes ni courroies...
C'est luy seul que je veux aux champs escarmoucher ;
Je luy serai le taon qui le fera moucher,
Furieux, insensé, comme, en une prairie,
On voit un grand taureau forcené de furie,
Qui court et par rochers, par bois et par étangs,
Quand le taon importun luy tourmente les flancs !

Le « furieux », l' « insensé », le « forcené de furie », le « taureau », hélas ! le voilà, c'est Ronsard lui-même (3). Les vers sont beaux et bons, certes oui, mais quel aimable caractère ! Quelle mouche l'a donc piqué, lui ? Que lui a donc fait ce pauvre Bèze, qu'il avait vu

1. Glorieux, gloire, gloire intolérable, c'est-à-dire l'infatuation de Ronsard et de ses Ronsardins.

2. Les héroïnes chantées par Ronsard.

3. Et c'est dommage, car, dans cette pièce même, il fait preuve de son grand talent de vrai et charmant poète. On ne peut méconnaître sa supériorité sur ceux à qui il avait lui-même donné des verges pour le fouetter, et qui, rimeurs improvisés, ont suivi aussi bien que possible son exemple. *Facit indignatio versus.*

autrefois à Paris, qu'il était même (il le dit quelque part) allé écouter au prêche du Patriarche, près Saint-Médard? A coup sûr, ce brave Bèze n'était ni un « taureau », ni même « grand guerrier ni grand soldat » pour un duel pareil. C'était un ferme, mais doux soldat de l'Évangile remis en honneur, et, en dehors de ses autres mérites, c'était véritablement un bon homme. Et voilà comme il était traité par un... confrère! On ne voit pas qu'il en ait été bien ému, ni qu'il ait songé à se venger... Mais notre Lescaldin prend sa cause en main, et peu s'en faut qu'il ne jette d'emblée à la face du « prêtre » vendômois l'admirable vers que le génie de Molière fera jeter plus tard à la face de Tartuffe :

Quoi! vous êtes dévot, et... vous vous emportez!

Messire Ronsard, dit-il,

..... se lève et se veut déprestrer,
Mais plus va remuant, plus se sent emprestrer,
Si qu'au lieu d'un *poëte*, (au moins qu'il cuidoit estre),
Il se trouve, au lever, estre devenu *prestre*...
Oui, Ronsard, soit qu'il crache, ou tousse, ou bave, ou mouche,
Ne rend plus que venin du nez et de la bouche;
Qui plus est, *l'insensé* resve bien jusques là
Qu'il pense estre en *autruy* la furïe qu'il a.
Poëtes Ronsardins, hélas! accourez vite!
Vostre Pindare meurt... à faute d'eau bénite!

C'était lui rendre la monnaie de sa pièce, ni plus ni moins :

Voilà Ronsard armé des armes de Satan,
Voilà comme il combat. Voilà le rude taon
Qui tourmente de Besze et le pique sans cesse...

Et plus loin :

En ce que tu te plains d'estre en ce point mocqué
Par celuy que tu as d'outrage provoqué,
Te monstre homme impudent. Ronsard, vilain courage,
As-tu jamais reçu injure ni outrage
De Calvin ou de Besze? Ils ne te disent mot.
Ils te laissent pour ivre, orgueilleux, fier et sot.
Enragé qu'au combat ils ne se veulent joindre,
Tu ne cesseras pas de les poursuivre et poindre...
Mais voilà le meilleur, qu'après que tu as fait
Le pis entièrement que ton cœur faire sait :

Ayant tiré les traits que ta langue façonne
Pour blesser... en mentant, tu n'as blessé personne !

Nous nous garderons bien d'entrer trop avant dans le détail de ces cinquante-quatre pages d'alexandrins, où le huguenot s'espace pour réfuter pas à pas, pied à pied, les dires de son antagoniste, en les indiquant à la marge par des bouts de citations. Ce sont des commentaires mythologiques et scolastiques, scripturaires et gréco-romains, opposés aux pédantesques rodomontades de Ronsard, surtout des invectives opposées à ses invectives, et l'on en a bien vite assez. A trois cents ans d'intervalle, ces guerres de personnalités à outrance n'ont rien de récréatif. Leur moindre défaut est de n'être que ressassages à satiété. Ajoutez que les faits allégués et la langue dont on use de part et d'autre ne sont plus de mise, à notre époque de progrès, que dans les « romans réalistes et décadents ». C'est, ça et là,

.....Un tas d'autres paroles sales
Qu'as apprises, Ronsard, en l'escole des halles.

Choisissons, à la page 32, un passage plus présentable. Ronsard avait, pour son apologie, fait une peinture complaisante de l'existence édifiante qu'il menait :

Tu te plains, d'autre part, que ma vie est lascive,
Tu mens meschantement.....
M'esveillant au matin, avant que faire rien,
J'invoque l'Eternel... [*lui demandant*]
Qu'il me veuille garder en ma première foy...
J'abandonne le livre et m'en vais à l'Église...
[*Puis il se va promenant*]
Tantost en un village et tantost en un bois,
Et tantost par les lieux solitaires et cois...
Je me suis par les fleurs bien souvent endormi...

On voit la couleur de cet innocent tableau ; voici comment il est rectifié — *id est* parodié, — dans notre *Réplique :*

Oyons doncques, Ronsard, ceste longue élégie
Par laquelle tu veux canoniser ta vie.
Te levant au matin, par devoir coustumier,
Tu invoques ton Dieu, c'est ton œuvre premier.
Mais quoy, messire Pierre? Un chacun dit et jure
Que tu n'as d'autre Dieu que celuy d'Epicure.

Tu demandes sa grace, et le requiers aussi
Te garder en ta foy, — dont tu n'eus onc' souci.
Tu sors du lit, tu vas, tu suis ta destinée,
Tu poursuis vivement ta sottie obstinée.
Quatre ou cinq heures seul les Muses, ton soulas,
Te tiennent enfermé. Puis l'esprit, si tu l'as
De trop lire assommé, de travail tu délivres (1),
Et lors, abandonnant les Muses et leurs livres,
Tu t'en vas à l'Église. Et là, qu'est devenu
Ton troupeau, dont, oisif, tu prends le revenu?
Au retour, tu t'esbas; puis, tu te mets à table.
L'après-dînée estant sereine et délectable,
Tu te vas pourmener, or' dessus un coupeau,
Or' aux champs, or' aux bois, ainsi que du troupeau
D'Epicure un vray porc. Puis, tu clines l'espaule
Et te vas endormir à l'ombrage d'un saule.
Là te fait-il bon voir, ce pendant que tu dors!
Car, ayant de son long estendu tout le corps,
On peut considérer de loin, sur l'herbe vive,
Un grand veau dans un pré couché en perspective!...

En somme donc, Ronsard, voilà ta sainteté!
Mais, au surplus, cela ne dure que l'esté.

Passant à l'hiver et à ses occupations, Ronsard avait dit :

Je cherche compagnie, ou je joue à la prime...
J'aime à faire l'amour, j'aime à parler aux femmes,
A mestre par escrit mes amoureuses flammes...

La *Réplique* riposte par ce coup droit :

L'amour, le deviser aux femmes à plaisir,
L'escrire et mettre en vers maint amoureux désir,
Les masques et le bal, et la lascive danse,
La musique et le luth qui vont d'une accordance...
Je ne sçay ce que c'est...
Si telle vie au vray n'est vilaine et lascive...
Mais Dieu, comme tu dis, doucement te pardonne,
Vu que tu entends l'art et que tu es subtil.
Ton bréviaire ouvrant, lequel tu luy desplies
Et luy vas barbottant murmurer tes *complies*,

(1) Ronsard avait dit :

Quatre ou cinq heures seul je m'arreste enfermé,
Puis, sentant mon esprit de trop lire assommé,
J'abandonne le livre et m'en vais à l'Église.
Au retour, par plaisir, une heure je devise,
De là je viens disner.....

Pour, après le pardon acquis, de l'offenser,
Lendemain, de plus belle encor' recommencer.

Mais ce qui a le don d'exaspérer surtout Lescaldin, c'est la prétention qu'affectait Ronsard d'être miséricordieux et charitable.

Et prions Dieu pour vous, qui estes hérétiques...

A quoi il avait même osé ajouter :

Si tous les Prédicans eussent vescu ainsi !...

Prédicant ou non (il nous a bien l'air d'en être un), Lescaldin sort de ses gonds et lave ainsi la tête à ce « vil effronté ».

Comme il est parvenu au comble d'impudence!...
Prière il fait pour nous, hérétiques pervers!...
Or, tu voudrois, Ronsard, que le mesme souci,
Qui te tient et rend porc, nous eust tenus aussi!
C'est ce de quoy si fort contre nous tu te fasches,
Que de toy et des tiens, ardes et noires taches,
La France nettoyer nous faisons tout devoir.
Dont se vient noise, trouble et discorde mouvoir :
Ce qu'à nous faussement et à tort tu imputes.
Mais ceux de ton parti, quand, aux autres disputes,
Toute force leur faut[1], prennent le glaive au poing,
Courent au feu, à l'eau, pour nous deschasser loin.
Christ, agneau doux et humble, à sa venue en terre,
N'a la paix apporté, ains le glaive et la guerre.
Mais son saint Evangile a-t-il le mal commis?
Vient-il pas du costé de ses fiers[2] ennemis?. .

Ronsard avait dit que Calvin, que Genève, n'avaient pourtant pas le privilège, le monopole de la Vérité :

Calvin seulement ne l'a pas en son coffre...
La vertu ne se peut à Genève enfermer...

Réplique :

De Calvin, que tu veux grâce ou vertu n'avoir,
A bon droit nous avons en honneur le savoir.
Il est vray que d'en haut à tous Dieu ses dons offre,
Mais pour les recueillir chacun n'ouvre son coffre
Ni n'en prend à son gré une abondante part.
Le Seigneur à chacun sa mesure despart...

1. Manque, fait défaut.
2. Féroces.

Et, quant à la vertu que ne tenons enclose
En la seule Cité du peuple Genevois,
Mais de la Vérité la vertueuse voix
A si haut retenti au partir de Genève,
Que Satan, du repos esveillé, s'en relève
Et met à ses suppots les armes à la main :
Si qu'en tremble de peur son Lieutenant romain.

Enfin, comme Ronsard, entre autres lamentations et jérémiades, en avait fait plusieurs sur les pilleries de la guerre, sur l'iconoclastie, etc., évoquant le spectre de Louis XI, de pieuse mémoire :

Tu te rends à Clery, où Louis enterré
De la terre profonde à ta voix tu rappelles
Portant le plomb fondu et les images belles
Que jadis il porta au bord de son bonnet.
Fais-nous ici, Ronsard, un lugubre sonnet,
Et, par feintise, outré de douleur véhémente,
Pour tes saints outragés pleure, crie et lamente!
C'est, hélas! grand pitié que soit ainsi péri
L'honneur que tant a eu l'idole de Cléry!
C'est grand pitié de voir une image périe
Qui tant orna le chef de dame Idolatrie!. .

La grande perte, en effet, que celle de cette Notre-Dame, instrument ou complice de tant de crimes d'une hypocrite royauté! Et quant aux agrafes et boutons, en pierreries, or ou argent, dépouilles de châsses ou de calices, que les soldats huguenots avaient pu s'adjuger dans le sac de quelques lieux saints, la belle affaire! en vérité, après tout le mal qu'avait fait aux fidèles la prostituée Romaine! Allons, Ronsard, fais-nous ici, sur tout cela, « *un lugubre sonnet* »!... Certes le trait est bien en situation, il est mordant et ne serait désavoué par aucun de nos meilleurs poètes satiriques.

La fin de la *Réplique* va en s'adoucisant et se termine homéliquement, comme il convenait à un prédicant.

Nous qui beuvons à gré du surjon pur et beau
De Christ, fontaine vive et source claire d'eau,
Laquelle nous gardons avec soigneuse cure
De troubler, d'embourber et de la rendre obscure,
Désirons qu'eux et toy, en beuvant avec nous,
Serviez tous d'un accord le grand Père de tous.
Donne, ô Père bénin, donne leur ceste envie
Et d'un pas fais nous tendre à l'éternelle vie!

Fais nous grâce, ô Seigneur, de voir durant nos jours
Ainsi croitre ta gloire et s'avancer tousjours
Maugré tous ennemis, dont la puissante force
Toy et ta Cité sainte exterminer s'efforce!
Nous espérons en toy, Seigneur, que, nonobstant
Du monde tout l'effort qui te va résistant,
Tu demourras vainqueur! Et le menteur, qui taxe
Ta vérité d'avoir pris sa naissance en Saxe
Dessous un Apostat[1], en sera converti,
Par ta grâce, à te craindre et suivre ton parti,
Ou, si son cœur de pierre ainsi tousjours demeure
Endurci contre toy, un jour avant qu'il meure,
Verra ta vérité fleurir devant ses yeux.
Et comme un temps en Saxe, apparaissant des cieux,
Des tiens le petit nombre[2] armas de patience
Pour vaincre de Satan la force et la science
Et, sans fer et sans feu, quoique Ronsard pervers
Ait osé le contraire affirmer dans ses vers,
Ainsi tu poursuivras, si qu'en toute saison
Du los de tes bontés nous ferons ta Maison
Retentir, ô Seigneur, à qui seul devons croire
Appartenir sans fin toute louange et gloire.

Il ne restait plus qu'à conclure par un *Amen*. Car ces dernières lignes sont bien la terminaison d'un sermon ou d'une prière, en langage voulu et débité, pour ainsi dire, en robe noire et rabat blanc. — Ami Lescaldin, vous vous êtes ainsi trahi : bien décidément... vous en êtes un!

Il fallait bien que toute cette guerre ronsardienne eût une fin. Il est à croire que Ronsard se le tint pour dit, et qu'on en resta là.

Pauvre Ronsard! ne lui en voulons pas trop, et rappelons-nous que s'il eut de graves torts ainsi expiés envers la Réforme, — et aussi de grands torts envers notre langue française (qu'il *estropia* quelque peu, en la grécisant et la latinisant à l'excès), ce fut certes un grand littérateur et un grand poète de *renaissance*. C'est ce que reconnurent des huguenots, même exclusifs et peu endurants, comme Agrippa d'Aubigné, comme Jean de Schelandre (1618), soldat et

1. Ronsard avait dit :

En Saxe je l'ai vue en mes jours commencer,
Non comme Christ la sienne, ains par force et puissance.
Dessous un apostat elle prit sa naissance,
Le feu, le sang, le fer, en sont le fondement.

2. Suppléez : *tu* armas....

poète huguenot trop peu connu, — dont nous citerons, pour faire bonne bouche, ce charmant sonnet, d'un accent si cavalier et d'une si superbe désinvolture :

J'aime Du Bartas et Ronsard!
Toute censure m'est suspecte,
Quelque raison que l'on m'objecte,
De celuy qui fait bande à part[1].

C'est fort bien d'enrichir son art,
Pourvu que trop l'on ne l'affecte.
Mais d'en dresser nouvelle secte,
Nostre siècle est venu trop tard.

O censeurs de mots et de rimes,
Souvent vos ponces et vos limes
Ostent le beau pour le joli.

En soldat j'en parle et j'en use :
Le bon ressort, non le poli,
Fait le bon rouët d'arquebuse!

En achevant, nous tenons à faire ici une remarque importante : c'est que ceux qui ont jusqu'à présent, dans des études sur Ronsard, parlé de ses démêlés avec les huguenots en 1563-1564, l'ont fait avec une évidente partialité et sans tenir compte des rôles, des textes de chaque côté, sans même le plus souvent avoir pris connaissance de ces textes. Sainte-Beuve y a à peine regardé et s'y est mépris, en sorte qu'il n'a pas tenu la balance égale. M. Lenient, qui y a regardé de plus près et qui a désiré être juste, l'est jusqu'à un certain point, mais se montre encore influencé par le talent prestigieux du chef de la Pléiade. Il traite volontiers les Réponses de Chandieu, de Florent Chrestien, de Jacques Grévin, de *médisances*, et leurs vers n'ont point de valeur à ses yeux. Il n'est jusqu'à la *France protestante* (article Chandieu, dans les deux éditions) qui ne nous les qualifie de « fort médiocres ». — On a vu, par nos nombreux extraits, que c'est plutôt tout le contraire. — Enfin, dans un volume récemment publié par un des maîtres de l'Université les plus autorisés, M. Aug. Brachet[2], se trouvent citées cinq pages de

1. Malherbe. — Sihelandre était un indépendant et pas du tout un partisan de ce grand *réactionnaire* dont Boileau a dit : *Enfin Malherbe vint....*

2. *Morceaux choisis des grands écrivains français du* XVIe *siècle*, par

la *Réponse* de Ronsard *aux injures et calomnies de ne sçay quels prédicantereaux et ministraux de Genève* (titre qui, nous l'avons déjà dit, est ainsi péjorativé comme à plaisir). — Et croirait-on que nulle observation n'accompagne ce long extrait, destiné à donner aux écoliers une si fausse idée des circonstances dans lesquelles est intervenue la controverse? Une seule note y est jointe, disant que c'est une Réponse aux *pasteurs* Florent Chrestien et Jacques Grévin! Voilà qui est bien touché! Ni l'un ni l'autre n'a été pasteur, et M. Aug. Brachet ne nomme même pas le troisième, le seul qui l'ait été : La Roche Chandieu ! Avis au lecteur!

Ne fût-ce que pour ces causes, il était bon de fouiller un peu cette question, pour faire réparation d'honneur à nos poètes huguenots, ministres ou non, et répandre quelques lumières sur cet épisode historique et littéraire si méconnu et si obscurci.

CHARLES READ.

P. S. — Nous avons rapporté, en parlant des Responces de *B. de Mont-Dieu* (t. XXXVII, p. 579), que Bayle voyait là un pseudonyme de Chandieu, et La Monnoye, l'annotateur de La Croix du Maine, un équivalent de *B. Montmeïa*, indiqué par Du Verdier, mais sans aucun renseignement à l'appui. — Il faut bien dire que *Montmeïa* n'est pas un nom en l'air, car il y a eu et il y a encore, croyons-nous, des protestants qui le portent. Mais voici mieux encore : nous venons de retrouver, parmi d'anciennes notes, une mention bibliographique qui, si elle ne tranche pas tout à fait la question, semble la beaucoup éclaircir. C'est celle d'un charmant petit volume in-12, habillé d'une jolie reliure janséniste en maroquin bleu, tr. dor., qui passa dans une vente, il y a quelque vingt-cinq ans (nous ne savons plus laquelle), et ayant pour titre :

POÈMES CHRESTIENS DE B. DE MONTMÉJA *et autres divers auteurs ; recueillis et publiés par Philippe de Pas* (*S. l.*, 1574).

Nous avions pris au passage, sur ce rarissime petit bijou, le signalement suivant :

« L'éditeur *Philippe de Pas* dédie ce volume au comte palatin du Rhin et lui offre, en même temps, une *image de la Religion*

Aug. Brachet, lauréat de l'Institut (A l'usage des classes de rhétorique, etc.), 6e édition. Librairie Hachette, 1881.

Chrestienne, excellemment élabourée en or et enrichie de pierres précieuses. Cette *image* est décrite, en vers latins, par Joseph Scaliger, et, en vers français, par *Th. de Sautemont.* D'autres pièces de vers, latins et français, sont consacrés à la mémoire de *B. de Montméja* et à l'éloge de *Philippe de Pas.* Ces liminaires occupent les 7 premiers feuillets du volume.

« Les *Poèmes* de Montméja sont suivis d'*Odes Chrestiennes* de *J. Tagaut*, d'*Odes* et de *Sonnets* de plusieurs poètes calvinistes qui ne sont indiqués que par les initiales de leurs noms. La dernière pièce du recueil est un curieux *Discours* de saint Grégoire de Nazianze *contre les dissolutions des femmes fardées et trop pompeutement attifées*, traduit en vers français par *Samuel du Lis.* — Ces poésies du XVIe siècle sont plus théologiques encore que morales. On y trouve cependant des vers assez bien tournés. Voici quelques passages des poèmes de Montméja :

Si est-ce que tousjours la mer ne se courrouce,
Ainçois, le plus souvent, elle est paisible et douce,
Et des quatre saisons qui divisent le temps,
Les trois, l'Été, l'Automne et le joyeux Printemps,
Donnent plus de plaisir par leur température,
Que l'Hyver n'est fâcheux par sa grave froidure.
Que donc ta grand'bonté se tienne avecque nous
Beaucoup plus longuement que ton juste courroux.

Nous regrettons aujourd'hui de n'en pas savoir plus long sur le contenu de ce précieux petit volume.

C. R.

LISTE DES PROTESTANTS

QUI RESTENT ENCORE SUR LES GALÈRES DE FRANCE

Le 1er février 1714

Il y a déjà quelque temps que nous avons annoncé des études et documents sur les galériens. Nous les avons demandés à celui de nos collègues qui s'est fait une spécialité de ce sujet si digne d'intérêt. M. le pasteur Fonbrune-Berbinau a, en effet, ouvert une vaste enquête sur ces « justes chargés de chaînes mais environnés de gloire », comme s'exprimait Jurieu. Chacun d'eux a son dossier qui ira grossissant, car les Archives de la Marine récemment explorées,

ainsi que d'autres sources peu connues ont fourni beaucoup de renseignements précieux.

que nous pouuons attester auec Certitude
Comme en Estant des temoins Occulaires. à
Londres le premier fevrier 1714. Signés
au Nom des 136. qui ont esté delivrés par ordre
du Roy, dont la Copie suit cy aprés
Ferres Le puîné. Ferres. Sejeune.
D'amoüyn. Bancilhon. Rulland.
Bousquet

Lorsque feu M. H. Bordier écrivait l'article Fabre de la nouvelle édition de la *France protestante*, il a pu y ajouter les noms et les

« états de service » sommaires de 2,224 forçats pour la foi. Ce chiffre, déjà si élevé, est aujourd'hui dépassé, et nous ne serions pas étonné que celui de 2,500 dont on approche actuellement, le soit encore dans l'avenir. Nous publierons prochainement une étude d'ensemble sur ces huguenots au bagne, de la Révocation à 1713-1714, date des premières libérations obtenues après de longs efforts.

Voici, en attendant cette étude, la reproduction d'un document original conservé à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge (Ms Oo 6. 11.) qui a bien voulu nous le prêter pour en prendre copie. C'est la liste [1], annotée par notre collaborateur, des 168 qui restaient encore à la chaîne pour ne pas avoir voulu abjurer. Elle est certifiée exacte à Londres, au nom des 136 qui venaient de voir tomber leurs fers en 1713, par *Serres le puîné*, *Serres le jeune*, *Damoüyn*, *Bancilhon*, *Rulland* et *Bousquet*. Nous avons tenu à faire reproduire en fac-simile cette attestation aussi honorable pour ceux qui en étaient l'objet que pour ceux qui la donnèrent, et montrèrent ainsi que leur propre délivrance ne leur faisait pas oublier les souffrances de leurs frères, accrues par une si profonde déception [2]. Et nous sommes persuadé que nos lecteurs ne contempleront pas sans émotion ces mâles signatures. N. W.

LISTE DES PROTESTANTS

Qui restent encore sur les galères de France; ou dans les prisons de l'Hôpital des forçats à Marseille, pour leur Religion, qui en font proffession ouverte, et qui ne souffrent ce supplice que parce qu'ils ne veulent pas abjurer et trahir leurs consciences.

PREMIÈRE CLASSE

De ceux qui ont esté condamnés pour avoir voulu sortir du Royaume à cause de leur Religion.

7875. *Pierre Serres* (1), de Montauban, arresté en 1685 : et condamné en 1686 : par le Parlement de Grenoble à 10 ans de Galère.

1. A la suite se trouve une liste de plusieurs prisonniers et prisonnières détenus en France pour cause de religion.

2. Le roi avait consenti que tous les galériens généralement, qui l'étaient pour cause de religion, fussent délivrés;... cependant on n'en avait délivré que cent trente-six, et retenu environ deux cents (*Mémoires* de Marteilhe, p. 339).

(1) L'un des plus nobles confesseurs des galères; arr. sur la frontière de Savoie en

9254. *Jean Lardent* (2), de Diepe en Normandie, en 1686.

26216. *Isaac La Venue* (3), de Bergerac en Périgord en 1701.

26725. *Pierre Gaillard* (4), des Plans en Vivarez, en 1700.

22631. *David Pettit* (5), de Gien sur Seine, en 1699.

25712. *Mathieu de Mars* (6), de Vernoux en Vivarez eu 1701.

26118. *Louis Bertrand* (7), d'Anduse, en Languedoc, en 1701.

24861. *Pierre Nadau* (8), de Luzignan en Poitou en 1700.

37990. *François Noireau* (9), de Breville le prunier diocèse de Poitiers en 1701.

37996. *Daniel le Gras* (10), de Bergerac en Périgord en 1701.

26116. *Estienne Metge* (11), de la Bécédéle en Cévénes condamné pour avoir voulu Sortir du Royaume en 1701.

Les onse forcats ou Galériens cy-dessus nommés ne sont pas plus coupables que les 20 condamnés par le même cas, qui ont esté délivrés en juin 1713; ainsy ils sont dignes de la mesme compassion;

novembre 1685 et cond. le 24 mai 1686; désigné souvent sous le pseudonyme de *Fonblanche*. G. de la *Fortune*, jusqu'en 1700; bâtonné deux fois en octobre 1700 pour refus de lever le bonnet. Enfermé vers la fin du même mois au château d'If pour avoir rédigé l'admirable supplique adressée par les forçats protestants à l'Intendant des galères, à l'occasion des bastonnades pour le cas du bonnet (cf. le texte dans l'*Hist. des souffrances et de la mort d'I. le Febvre*, p. 177). Cette requête eut pour effet immédiat un redoublement de rigueurs envers les forçats pour la foi; mais l'Intendant des galères, M. de Montmort, et le Père Boulanger, supérieur de la Mission, reconnurent dans une lettre au ministre que le traitement infligé aux religionnaires était excessif. La pitié n'était pour rien dans cet avis, mais « la constance des forçats bâtonnés confirmait les autres et ébranlait les nouveaux convertis ». Il faut rendre cette justice à Louis XIV qu'il désavoua le « zèle indiscret » des missionnaires et fit cesser les bastonnades... mais elles recommencèrent en 1703. — Pierre Serres fut libéré le 7 mars 1714, après être resté enfermé au château d'If jusqu'en 1712.

(2) Arrêté à Arras le 17 septembre 1686; condamné le 12 mars 1687. Galérien de la *Guerrière*, bâtonné en 1700 pour le cas du bonnet. Libéré le 7 mars 1714.

(3) Arrêté au passage de l'Escaut à deux lieues de Tournay, par la trahison d'un paysan, et condamné par le parlement de Tournay le 3 mars 1701. Galérien de la *Réale*, libéré le 7 mars 1714.

(4) Sur la *Gloire*, libéré le 7 mars 1714.

(5) Jean-David *Petit*, de Gien; galérien de la *Princesse*, libéré le 24 juillet 1716.

(6) Sur la *Fidèle*, libéré le 7 mars 1714.

(7) Sur la *France*, libéré le 7 mars 1714.

(8) Sur la *Palme* à Dunkerque, jusqu'en 1712. Libéré le 24 juillet 1716.

(9) Sur la *Triomphante* à Dunkerque, jusqu'en 1712. Libéré le 7 mars 1714.

(10) Arrêté à Marienbourg, en même temps que Jean Marteilhe, et condamné par le parlement de Tournay le 22 novembre 1701. Galérien de l'*Heureuse* à Dunkerque jusqu'en 1712, libéré le 7 mars 1714 et retiré en Hollande.

(11) Sur la *Princesse*, libéré le 7 mars 1714.

En particulier on peut dire que Pierre Serres, qui est à la tette de cette première classe, n'est pas plus criminel que ses deux frères David et Jean Serres qui sont du nombre des 136, qui ont esté élargis: puis qu'ils furent arrettez ensemble l'année 1685 en voulant sortir du Royaume, et que l'année suivante, 1686, ils furent condamnés trois ans (*sic*) aux Galères par une même sentence du parlement de Grenoble, sur le refus qu'ils firent d'abjurer leur Religion; d'ailleurs le dit Pierre Serres n'aiant esté condamné qu'à dix ans de Galère; et aiant presque triplé son tems, la Justice auroit voulu qu'il eût esté delivré avec ceux qui avaient esté condamnés à vie, et qui pourtant ont esté élargis.

SECONDE CLASSE

De ceux qui ont esté condamnés pour assemblées pieuses.

26614. *Denis Hostein* (12), prosélite de Frontignan en Languedoc en 1702.

28239. *Jean Lentaires* (13), de Saint-Gigné en Languedoc, en 1704.

35871. *Jean Chabry* (14), de Saint-Julien le vieux en Vivarez en 1710.

33978. *Antoine Coulet* (15), de Garigues près de Sommières en 1709.

27312. *Antoine Noël Guerin* (16), de Saint-Laurens de la Vernède, diocèse d'Uses en Languedoc, en 1703.

30792. *Jean Malet dit Busquet* (17), de Saint-Leger en Gevaudan en 1706.

30902. *Isaac Gauchon* (18), de Theoulé en Vivarez en 1706.

32776. *Pierre Fonbonne* (19), de Privas en Vivarés en 1708.

(12) Denis *Hostin* ou *Ustin* (désigné souvent par son seul prénom), catholique de naissance. Une lettre de Marseille du 26 octobre 1703 dit qu'il avait eu « des émotions comme ces petits prophètes dont on a tant parlé » et qu'il avait été condamné pour « fanatisme ». Voir dans le *Théâtre sacré des Cévennes* (p. 127) l'histoire analogue d'un catholique nommé Rouvière dont les trois fils prophétisèrent et furent pour ce fait emprisonnés. — Hostin apprit à lire en galère. Forçat de la *Superbe*, il fut bâtonné d'une centaine de coups, le 21 octobre 1703, pour le cas du bonnet.

(13) *De Saint-Geniès* ; camisard; condamné à Montpellier par le maréchal de Montrevel. Galérien de la *Réale*, libéré le 24 juillet 1716.

(14) Sur la *Patronne*, libéré le 15 novembre 1717.

(15) Sur l'*Invincible*, libéré le 15 novembre 1717.

(16) Camisard ; condamné par le maréchal de Montrevel à Nîmes, le 13 mars 1703, « pour avoir été trouvé avec des armes ». Galérien de la *Valeur*, libéré le 25 juillet 1716.

(17) Condamné à Montpellier le 1er juin 1706 ; galérien de la *Valeur*, libéré le 15 novembre 1717.

(18) Galérien de la *Valeur*, libéré le 15 novembre 1717.

(19) Condamné à Nîmes le 23 juillet 1708; galérien de la *Valeur* ; libéré le 15 novembre 1717.

11238. *Pierre Boyer* (20), d'Etableaux en Dauphiné en 1689.

33586. *Jaques Berjon* (21), de Nismes, en 1709.

26391. *Jean de Leuse* (22), de Saint-fresat en Cevenes en 1701.

28819. *Elie Malinas* (23), de Bagassargues diocèse de Nimes en 1705.

28241. *André Metge* (24), de Ribaute, d'Alais, en 1704.

30789. *Antoine Clavel* (25), de Saint-Léger en Gévaudan, en 1706.

26594. *Roustan Gleise* (26), de Vauvert en Languedoc, en 1702.

26416. *Simon Casalet* (27), de Ganges en Languedoc, en 1702.

30821. *Jean Luneau* (28), de Saint-Sulpice, prés de Mornac en Saintonge, en 1706.

26141. *Éstiene Auzière* (29), de Thouvijras prés d'Alais, en Languedoc, en 1701.

26135. *Antoine Rouland* (30), de Gange en Languedoc en 1701.

31890. *David Coudrai* (31), de Saint-Germain de Calberte près d'Anduze, en 1707.

26129. *Jean Marlié* (32), de Zauliers en Vivarés en 1701.

26128. *Jaques Marlié* (33), son frère, de Zauliers, en Vivarais, en 1701.

26130. *Pierre Marlié* (34), frère dessusdits, de Zauliers, en Vivarais, en 1701.

(20) Condamné à Valence; g. de la *Hardie*, de la *Grande*, de la *Magnanime* et de l'*Éclatante*. En 1700, il promit de lever le bonnet; « ... il ne fit pas grande résistance étant un homme illettré » (lettre du forçat Muston). Libéré le 7 mars 1714.

(21) Galérien de l'*Éclatante*, libéré en 1717.

(22) *Jean de Leuse* ici mentionné est le même que *Jacques Pons*, dit *Deleuze*, de Saint-Frézal-de-Ventalon, condamné à Montpellier, galérien de la *Guerrière*

(23) Camisard ; galérien de la *Guerrière*, libéré le 24 juillet 1716. Voir le récit de la visite faite par Ant. Court aux galériens de Marseille vers 1715 (*Mémoires* d'A. Court. p. 67).

(24) Camisard; condamné à Montpellier par le maréchal de Montrevel; galérien de la *Guerrière*, libéré le 24 juillet 1716,

(25) Condamné par le duc de Roquelaure ; gal. de la *Guerrière*, libéré en 1717.

(26) Galérien de la *Souveraine*, libéré en 1717.

(27) Condamné à Montpellier ; en 1717, il était encore galérien de la *Favorite*.

(28) Galérien de la *Fleur-de-Lys*.

(29) Galérien de l'*Héroïne*.

(30) Galérien de la *Gloire*, libéré en 1717.

(31) Galérien de la *Princesse*, libéré le 24 juillet 1716.

(32, 33, 34) Capturés le 14 septembre 1701 à l'assemblée surprise au Creux-de-Vaie près des Ollières, et sur laquelle les troupes commandées par le subdélégué Dumolard firent feu, et condamnés par Bâville. David Marlié, leur père, fut pendu à Vallon, le quatrième fils mourut en prison de ses blessures, et la maison fut rasée. « Ainsi la femme de David Marlié, dit A. Court, se trouva dans un même jour sans mari, sans enfants, sans maison et sans biens. » (*Hist. des troubles des Cévennes*, I, p. 8.) — Jean et Jacques, galériens de la *Fière* Pierre, de la *Grande-Réale*. Libérés tous trois en 1717.

28204. *David Maffré* (35), de Vabres près de Castres en 1704.

29628. *Estienne Apolys* (36), de Montpellier en 1705.

26589. *Pierre Chardenon* (37), de Vauvert en Languedoc, en 1702.

33974. *Jean Maurel* (38), d'Aubay près de Sommieres, en 1709.

35382. *Isaac Jouglas* (39), de Ferrieres près de Castres en 1710.

33585. *Louïs Berger* (40), de Nismes en 1709.

19316. *Jean Galien* (41), de Tolignan en Dauphiné en 1695.

10997. *Jean Prunier* (42), de Livron en Dauphiné en 1689.

27658. *Jaques Brunel* (43), de Saint-Jean de Sauset en Languedoc, en 1703.

26592. *Jaques Brun* (44), de Vauvert en Languedoc, en 1701.

29583. *Cesar Dorthe* (45), de Montpellier en 1705.

29592. *Antoine Martel* (46), de Baran, diocese d'Usez en Languedoc, en 1705.

33975. *Pascal Delon* (47), de Sommieres en Languedoc, en 1709.

14282. *Jean Severac* (48), de la Tarrisse paroisse du Vigan en 1692.

10987. *Philipe Tardieu* (49), de Tessieres en dauphiné en 1689.

11236. *Pierre Blanc* (50), de Saint-Deiziers en Dauphiné, en 1689.

31134. *Pierre Muret* (51), de Saint-Leger en Gévaudan en 1706.

26977. *Jean Broussan* (52), de Vauvert en Languedoc, en 1702.

(35) Galérien de la *Fière*.

(36) Galérien de la *Fière*, libéré le 24 juillet 1716.

(37) Galérien de la *Fidèle*, libéré en 1717.

(38) Galérien de la *Brave*, libéré en 1717.

(39) Galérien de la *Perle*.

(40) Galérien de la *France*, libéré en 1717.

(41) Galérien de la *Grande-Réale*, libéré le 7 mars 1714.

(42) Condamné à Valence, galérien de la *Grande-Réale*, lib. le 7 mars 1714.

(43) Galérien de la *Grande-Réale*, libéré en 1716.

(44) Condamné le 31 mars 1702; galérien de la *Grande-Réale*. Mort aux galères en 1715.

(45) Condamné par le duc de Berwick; galérien de la *Grande-Réale*, libéré en 1716.

(46) Camisard; condamné à Montpellier par le duc de Berwick (mai 1705), pour avoir participé à la conspiration « des Enfants de Dieu ». Galérien de la *Grande-Réale*, libéré en 1716.

(47) Galérien de la *Grande-Réale*, libéré le 15 novembre 1717.

(48) Condamné à Montpellier, galérien de la *Martiale* à Dunkerque jusqu'en 1712, libéré le 7 mars 1714.

(49) Arrêté à Venterol le 1er janvier 1689, condamné à Valence, galérien de la *Marquise* à Dunkerque jusqu'en 1712, libéré le 7 mars 1714.

(50) Arrêté à Estableaux, condamné à Valence le 28 avril 1689, galérien de l'*Heureuse* à Dunkerque jusqu'en 1712, libéré le 7 mars 1714.

(51) Condamné à Montpellier par le duc de Roquelaure, « pour lui avoir trouvé des armes à feu dans sa maison, et accusé d'avoir été dans des assemblées pieuses ». Galérien de la *Grande-Réale*, libéré en 1716.

(52) Condamné à Nîmes; galérien de la *Grande-Réale*.

28231. *Joseph Ricard* (53). du Pont de Servieres, en Languedoc, en 1704.

30791. *Jean Granier* (54), dit fidelle, de Saint-Leger en Gevaudan, en 1706.

10981. *Jean Julien* (55), de Bourdeaux en Dauphiné en 1689.

33587. *Jean Bourrillon* (56), de Nismes en 1709.

10991. *Philipe Turc* (57), de Montieu en Dauphiné 1689 et devenu aveugle depuis environ trois ans.

24693. *Claude Villaret* (58), de Durfort, en Languedoc, en 1700.

25735. *David Dumas* (59), de Lussan, en Languedoc, en 1701.

28809. *Isaac Espere-en-Dieu* (60), de la Baume, en Languedoc en 1705.

38924. *Isaac Raimond* (61), du Caïla près de Nismes en 1703.

38925. *Jacques Clavel* (62), des Barraques, de Codognan diocèse de Nismes en 1713.

Les 51 Galériens de cette seconde classe ne sont pas plus criminels que les 68 condamnés pour le même cas qui ont esté dejà délivrés, ainsy ceux qui restent dans les chaînes ne sont pas moins dígnes de compassion, que ceux qu'on a élargis.

TROISIÈME CLASSE

Qui comprend ceux qui ont esté condamnés pour l'affaire des Vaudois.

11690. *Jean Musseton* (63), natif de Saint-Jean Valée de Luzerne, sujet

(53) Condamné par le maréchal de Montrevel à Montpellier ; galérien de la *Vieille-Réale*, libéré en 1716.

(54) Cond. à Montpellier par le duc de Roquelaure; paralytique, à l'hôpital dès 1711.

(55) Arrêté le 1er janvier pour assemblée à Venterol, condamné en mars à Valence, galérien de la *Souveraine* et de la *Guerrière*, libéré le 7 mars 1714.

(56) Galérien de le *Valeur*.

(57) Galérien de la *Gloire*, libéré le 7 mars 1714.

(58) Condamné à Nîmes pour avoir fait la prière à un malade ; galérien de la *Gloire*, libéré en 1716.

(59) Galérien de la *Gloire*, libéré en 1717.

(60) Galérien de la *Fleur-de-Lys*, libéré en 1716.

(61) Galérien de la *Madame*, libéré en 1717. C'est 1713 qu'il faut lire pour la date de la condamnation et non 1703.

(62) Mort aux galères.

(63) Chirurgien de la troupe d'Arnaud ; pris par les Français près de Chiomonte, en Piémont, au passage du Jaillon, et condamné à Grenoble par l'Intendant du Dauphiné, le 12 octobre 1689. Galérien de la *Hardie* en 1695. En 1696, M. de Montmort, Intendant des galères, envoya un jour chercher le forçat Butaud de Lensonnière pour le faire bâtonner, et son hoqueton ayant refusé de faire l'office de bourreau, l'Intendant prit lui-même une canne et frappa à plusieurs

naturel de Son Altesse Royalle de Savoye, condamné pour s'être joint à ses compatriotes Vaudois, pour le recouvrement de leur patrie et de leur liberté en 1689.

11808. *Estienne Tardieu* (64), de Vanterol, en Dauphiné condamné en 1689.

11811. *Jean Bancilhon* (65), de Pierrefrede, en Languedoc, en 1689.

11812. *Jaques Blanc* (66), de Moulines, Valée de Queïras en 1689.

11817. *Jean Bautias* dit *Estran* (67), d'Allan en Provence, en 1689.

11819. *Jean Gachon* (68), de Saint-Laurens proche de Nismes, en 1689.

11820. *Estienne fer* (69), de Vest en Dauphiné, en 1689.

11823. *Pierre Didier* (70), de Saillan en Dauphiné, en 1689.

11825. *André Tiers* (71), de Château Queïras en Dauphiné, en 1689.

11826. *François Augier* (72), de Montélimar en Dauphiné, en 1689.

11829. *Estienne Paret*, dit Friquet (73), de Prajelas en haut Dauphiné en 1689.

reprises M. de Lensonnière. Muston écrivit à Léger, pasteur à Genève, le traitement rigoureux infligé à M. de Lensonnière; sa lettre fut surprise à la poste, et pour ce fait, il fut enfermé dans les prisons de l'hôpital des forçats. En 1700, galérien de la *Grande*, il faiblit au moment de recevoir la bastonnade pour le cas du bonnet (cf. *Bull. prot.*, XVIII, p. 370, la lettre dans laquelle il se repent de sa faiblesse). En 1711, il était sur l'*Éclatante*. En novembre 1713, Ponchartrain manda à Arnoul, Intendant des galères, de lui faire connaître « par quelle raison particulière le Roy avait refusé la grâce au forçat nommé Musseton, de la vallée de Luzerne, réclamé par les plénipotentiaires à Utrekt » (*Arch. du ministère de la Marine*). Muston fut enfin libéré le 7 mars 1714 et rentra dans les vallées.

(64) Condamné par l'Intendant du Dauphiné le 23 novembre 1689; galérien de la *Grande-Réale*, libéré le 7 mars 1714.

(65) Condamné par l'intendant du Dauphiné le 23 novembre 1689. Sur la *Palme* à Dunkerque jusqu'en 1712, libéré le 7 mars 1714. Sur ce galérien, cf. *Mémoires* du Marteilhe, pp. 106 et 209.

(66) Condamné à mort par l'intendant du Dauphiné le 23 novembre 1689 et par le Roi, aux galères perpétuelles; g. de la *Princesse*, libéré le 7 mars 1714.

(67) Arr. à St-Clément (Dauph., nov. 1689); g. de l'*Ambitieuse*, lib le 7 mars 1714.

(68) Arrêté à Embrun; condamné par l'intendant du Dauphiné le 23 novembre 1689; galérien de l'*Ambitieuse*, libéré le 7 mars 1714.

(69) Condamné par l'intendant du Dauphiné le 23 novembre 1689; galérien de la *Fleur-de-Lys*, libéré le 7 mars 1714.

(70) Condamné par l'intendant du Dauphiné le 23 novembre 1689; galérien de la *Valeur*, libéré le 7 mars 1714.

(71) Réfugié en 1685 à Schaffhouse; soldat de la compagnie de Bobi; pris au col de Boucher; obligé de tirer au billet « de trois un de pendu », il lui échut la galère. Galérien de la *Fière*, libéré le 7 mars 1714.

(72) Condamné par l'intendant du Dauphiné le 23 novembre 1689; galérien de de la *Perle*, bâtonné deux fois en 1700 pour le cas du bonnet, libéré le 7 mars 1714.

(73) Condamné par l'intendant du Dauphiné le 23 novembre 1689; galérien de l'*Ambitieuse* et de la *Grande-Réale*, libéré le 7 mars 1714.

Le Roy Très Chretien ayant fait délivrer 12 confesseurs qui avoient esté condamnés par la mesme affaire, et le même cas que les 11 qui sont compris dans cette troisième classe, ils seroit de la clémence de S. M. Très Chretienne, de faire délivrer aussy ceux-cy puisque les uns ne sont pas plus criminels que les autres.

QUATRIÈME CLASSE

Qui comprend ceux qui ont esté condamnés pour avoir servy de Guides à leurs frères, qui vouloient sortir du Royaume.

19839. *Pierre Bertaud* (74), de Condé en Brie condamné en 1697.

25793. *Claude de Bau*, ou de Bos (75), de Saint-Pierre en Normandie en 1701.

25659. *Jean Periez* (76), de Gap en Vivarez en 1701.

26399. *Jean Pierre de Longueville* (77), de la Perouse en Vivarez en 1701.

26413. *Réné Prat* (78), de Vairas en Vivarez en 1701.

26911. *Estienne Vincent* (79), de Grateloup en Agenois en 1702.

Ces 6 Galeriens estant dans le même cas que 5 qui ont esté élargis; ils ne sont pas plus coupables qu'eux.

CINQUIÈME CLASSE

De ceux qui ont esté condamnés pendant les troubles des Cévenes.

27996. Monsieur *François de Pelet* (80), seigneur de Salgas etc., condamné pour avoir esté forcé (par une troupe de Cévenols qui l'enleverent dans son chateau) d'assister à une de leurs prédications en 1703.

(74) Condamné à Tournay. Galérien de la *Valeur*, bâtonné en 1696 et 1699 pour le cas du bonnet, libéré le 7 mars 1714.

(75) Galérien de l'*Héroïne*, bâtonné en 1703 pour refus de lever le bonnet, libéré le 7 mars 1714.

(76) Galérien de l'*Héroïne*, libéré le 7 mars 1714.

(77) Galérien de la *Gloire*.

(78) Galérien de la *Fleur-de-Lys*, libéré en 1717.

(79) Condamné par le Parlement de Bordeaux, le 25 février 1702, à cinq ans de galères, sur la *Grande-Réale*, libéré le 7 mars 1714 et retiré en Hollande.

(80) « Homme très dangereux pour la religion » (opinion de l'abbé du Chayla, apud Louvreleuil : *Fanatisme renouvelé*, II, p. 15). Enlevé dans son château de Salgas par ordre de Castanet et conduit à l'assemblée de Vébron le dimanche 11 février 1703; arrêté le 12 mai pour avoir assisté à la dite assemblée et condamné à Alais aux galères perpétuelles, le 27 juin 1703. Galérien de la *Valeur* en 1711, après avoir été enfermé aux prisons de l'hôpital et au fort Saint-Nicolas. Les sollicitations de la reine Anne en faveur de M. de Salgas furent inutiles; il ne fut libéré qu'en 1716 (26 octobre) par ordre du régent, et mourut Genève le 14 août 1717.

27302. *Jaques Fonlagnoux* (81), de Saint-Bauzille en Languedoc, en 1703.

27305. *Jean Seyre* (82), de Monrédon en Sévénes, en 1703.

27308. *Jaques Olivier* (83) de Saint-Maurice en Languedoc, en 1703.

27304. *Jean Manuël* (84), de Mas Combessan en Sévénes en 1703.

27309. *Daniel Piot* (85), de Codognac, près de Nismes en 1703.

27311. *Antoine Chabrol* (86), de Pichausie, en Sévénes en 1703.

27314. *Jaques Thomas* (87), de Mondardier, en Cévénes en 1703.

27315. *Jaques Combernoux* (88), d'Aumessas en Cévénes en 1703.

27371. *Jean Chapon* (89), de Saint-Andiol, en Languedoc, en 1703

27374. *Antoine André* (90), de Genouillac en Sévénes en 1703.

27375. *Antoine Rampon* (91), du Pont de Monvert, en 1703.

27376. *Jean Rampon* (92), frère du susdit, du Pont de Monvert, en 1703.

(81) Condamné par le maréchal de Montrevel, à Sommières, le 11 mars 1703, « pour avoir été trouvé avec des armes ». Galérien de la *Gloire*, libéré le 25 juillet 1716.

(82) Jean *Peyre*, condamné par le maréchal de Montrevel, à Nîmes, le 13 mars 1703, « pour avoir été trouvé des armes dans sa maison ». Galérien de la *Couronne*, libéré le 25 juillet 1716.

(83) Condamné par le maréchal de Montrevel, à Nîmes, le 13 mars 1703, pour avoir fourni des vivres aux mécontents des Sévennes. Galérien de l'*Amazone*, libéré le 25 juillet 1716.

(84) Condamné par le maréchal de Montrevel, à Nîmes, le 13 mars 1703, « pour avoir été trouvé avec des armes ». Galérien de la *Fidèle*, libéré le 25 juillet 1716.

(85) Daniel *Piot* ou *Puech*, condamné par le maréchal de Montrevel, à Nîmes, le 13 mars 1703, « pour avoir été trouvé avec des armes ». Galérien de l'*Eclatante* et de la *Superbe*, libéré le 25 juillet 1716.

(86) Condamné par le maréchal de Montrevel, à Nîmes, le 13 mars 1703, « pour lui avoir trouvé de la poudre et des balles sur lui »; galérien de la *Favorite*, libéré le 25 juillet 1716.

(87) Condamné par le maréchal de Montrevel, à Nîmes, le 13 mars 1703, « pour avoir été trouvé avec des armes ». Galérien de la *Grande-Réale*, libéré le 25 juillet 1716. En 1704, étant galérien de l'*Amazone*, il subit la bastonnade pour le cas du bonnet.

(88) D'*Aumessas*, condamné par le maréchal de Montrevel, à Nîmes, « pour avoir été trouvé avec des armes »; galérien de l'*Amazone*, bâtonné à plusieurs reprises en 1703. En 1711 sur la *Madame*, libéré le 25 juillet 1716.

(89) Condamné par le maréchal de Montrevel, le 4 mai 1703, « pour avoir raccommodé des armes aux mécontents des Sévennes »; galérien de la *Magnanime*, libéré le 25 juillet 1716.

(90) Condamné par le maréchal de Montrevel, le 4 mai 1703, à Nîmes, « pour avoir baillé deux fusils à raccommoder ». Sur la *Superbe*, bâtonné en octobre 1703 pour le cas du bonnet. Libéré en 1716 et reçu bourgeois de Genève en 1721.

(91 et 92) Condamnés par le maréchal de Montrevel, le 8 mai 1703; galériens de l'*Invincible*, libérés le 25 juillet 1716.

27378. *Jean Quët* (93), de Nismes en 1703.

27659. *Pierre Dupont*, (94) de Saint-Laurens Luminier, diocèse d'Alais, en 1703.

27643. *François Bigot* (95), de Bellegarde en Languedoc, en 1703.

27646. *Adriam Triat* (96), de Vauvert en Languedoc, en 1703.

27645. *Noël Biau* (97), de Générac en Languedoc, en 1703.

27647. *Adam Castan* (98), de Vervix en Languedoc en 1703.

27649. *Louïs Bruguière* (99), de la Calmette en Languedoc, en 1703.

27650. *Jacques Rouquette* (100), de Saint-Amant près de Lunel en en Languedoc, 1703.

27651. *Jean Montméja* (101), d'Alais, en 1703.

27653. *Jean Fabre* (102), de la Coste en Sévénes, en 1703.

27657. *Israel Bernard* (103), de Bourdigues en Languedoc, en 1703.

27664. *Jean Favas* (104), de Saint-Chatte en Languedoc, en 1703.

27666. *Moïse Bertet* (105), de Sommieres, en 1703.

27906. *Jean Baradon* (106), de Monteils en Languedoc, en 1703.

28097. *Jean Fisc* (107), de Vicq en Languedoc, en 1703.

28200. *Guillaume Roussel* (108), de Montessargues en Languedoc, en 1704.

28235. *Marc Foucard* (109), de Moussac en Languedoc, en 1704.

(93) Sur la *Guerrière*, libéré le 25 juillet 1716.

(94) Galérien de la *Valeur*, libéré le 25 juillet 1716.

(95) Condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703; sur la *Souveraine*, libéré en 1716.

(96) Adrien *Trial*, condamné par le maréchal de Montrevel, le 7 juin 1703, « pour lui avoir trouvé des armes »; galérien de la *Perle*.

(97) Galérien de la *Réale*, libéré en 1716.

(98) *De Bernis*, condamné par le maréchal de Montrevel le 7 juin 1703; libéré en 1716.

(99) Condamné par le maréchal de Montrevel (juin 1703); galérien de la *Guerrière*.

(100) Condamné par le maréchal de Montrevel le 7 juin 1703; galérien de l'*Amaone*, libéré en 1716.

(101) Jean *de Longe*, dit *Montmejean*, condamné par le maréchal de Montreves le 7 juin 1703; galérien de la *France*.

(102) Galérien de la *Gloire*.

(103) Galérien de la *Fidèle*, libéré en 1716.

(104) Galérien de la *Conquérante*, libéré en 1716.

(105) Condamné par le maréchal de Montrevel le 10 juin 1703; sur la *Fidèle*.

(106) Condamné par Bâville le 22 août 1703; galérien de la *Magnanime*.

(107) Galérien de la *Duchesse*.

(108) Calérien de l'*Amazone*, libéré en 1716.

(109) Condamné par le maréchal de Montrevel le 10 janvier 1704; galérien de la *Conquérante*, libéré en 1716. Il doit être le même que Marc Foucard, de « Maussac », poursuivi en 1699 pour avoir assisté, le 9 août, à une assemblée présidée par Roman.

28243. *Claude Rogér* (110), de Lastavernes en Languedoc, en 1704.

28246. *Jean Nerse* (111), de Vebron en Sévénes, en 1704.

28333. *Pierre Saint-Jean* (112), de Cauvisson, en Languedoc en 1704.

28516. *Jean Fusié* (113), du Pont de Camarez, en 1704.

28795. *Louis du Fer* (114), de Gallargues en Languedoc, en 1705.

28238. *Jaques Gravier* (115), de Moussac en Languedoc, en 1704.

28797, *Claude Castan* (116), de Sommieres en Languedoc, en 1705.

28810. *Jean Boudet* (117), du Caïla en Languedoc, en 1705.

28811. *Jean Istié* (118), d'Ause en Languedoc, en 1705.

28815. *Claude Béchard* (119), d'Aubay en Languedoc, en 1705.

28821. *Laurent Paulet* (120), d'Aussabeaux en Languedoc, en 1705.

28823. *Jean Hugues* (121), de Blauzac, en Languedoc, en 1705.

28818. *Jean André* (122), de Bracassagnes, en Languedoc, en 1705.

28825. *Foucairan Fourmeau* (123), de Seignac, en Languedoc, en 1705.

28826. *David Mouvaille* (124), de Nages en Languedoc, en 1705.

28827. *Michel Gaussen* (125), de Blauzac en Languedoc, en 1705.

28829. *Jaques Merlin* (126), de Masmagnan en Vivarès, en 1705.

28830. *Antoine Bourrely* (127), de Gabriac en Sévènes, en 1705.

(110) Condamné par le maréchal de Montrevel le 10 janvier 1704; galérien de l'*Éclatante*, libéré en 1716.

(111) Galérien de la *Réale*.

(112) Galérien de la *Couronne*.

(113) Condamné « pour être accusé de se vouloir joindre aux mécontents des Sevenes »; galérien de la *Superbe*, libéré en 1717.

(114) Galérien de l'*Amazone*.

(115) Condamné par le maréchal de Montrevel le 10 janvier 1704; galérien de la *Couronne*, libéré en 1716.

(116) Galérien de la *Souveraine*.

(117) Galérien de la *Duchesse*, libéré en 1716.

(118) Galérien de la *Réale*, libéré en 1716.

(119) Compagnon de Catinat; surpris avec ce chef et quelques-uns de ses compagnons à Maruéjols de la Vaunage, le 16 août 1704, il fut seul fait prisonnier et condamné aux galères perpétuelles. Galérien de la *Réale*, libéré en 1716.

(120) Prosélyte, galérien de la *Guerrière*, libéré en 1716.

(121) Galérien de la *Valeur*, libéré en 1716.

(122). Galérien de la *Guerrière*, libéré en 1716. C'est probablement lui qui avait été compagnon de Bonbonnoux (cf. *Mémoires* de ce dernier, p. 30).

(123) Fulcran *Fourmeau*, condamné pour avoir pris part à la conspiration « des Enfants de Dieu »; galérien de la *Guerrière*.

(124). Condamné « parce que son fils était avec les Cévénols »; sur la *Perle*.

(125). Galérien de l'*Invincible*, libéré en 1716.

(126). Galérien de la *Favorite*, libéré en 1716.

(127). Galérien de la *Gloire*. C'est probablement lui, et non son homonyme (condamné en 1698) qui fut libéré en 1716.

28834. *Estienne Bouvié* (128), de Sommières en Languedoc, en 1705.
28835. *Louis Favette* (129), d'Acu pres d'Uses, en 1705.
28822. *Jaques Isnard* (130), de Saint-Cezaire en Languedoc, en 1705.
29574. *Antoine Rainaud* (131), de Semlac, près d'Uzès, en 1705.
29575. *Jean Brieisse* (132), de Montpellier, en 1705.
29576. *Jean Pougneau* (133), de Montcoutans en Poitou, en 1705.
29577. *Jean la Croix* (134), de Nismes, en 1705.
29591. *Isaac Bussié* (135), d'Aubay en Languedoc, en 1705.
29593. *Jean Verdillan* (136), de la Melouse en Sévènes, en 1705.
29515. *Pierre Gautier* (137), de Tournac, en Languedoc, en 1705.
29579. *François Flessière* (138) de Sumeine, en Languedoc, en 1705.
29624. *Jean Roumiou* (139), de Sommière, en Languedoc, en 1705.
29627. *Abraham Vigier* (140), d'Aubay, en Languedoc, en 1705.
29643. *Pierre Combettes* (141), de Milhau de Roüergue en 1705.
30315. *Jean Ruat* (142) de Vicq, en Languedoc, en 1706.
31880. *Tobie Racayrol* (143), de Castres, en 1707.

(128). Galérien de la *Couronne*.

(129). Galérien de la *Perle*, libéré en 1716.

(130). Galérien de l'*Eclatante*, libéré en 1716.

(131). Condamné pour avoir pris part à la Conspiration des « Enfants de Dieu » (jugement du duc de Berwick du 15 mai 1705). Galérien de l'*Eclatante*, libéré en 1716.

(132). Condamné dans les mêmes conditions que le précédent. En 1707, il était enfermé au château d'If, et en 1711 aux prisons de l'Hôpital. Libéré en 1716.

(133). Galérien de l'*Héroïne* ; libéré en 1716.

(134, 135 et 136). Ces trois galériens furent condamnés, en avril 1705, pour avoir pris part à la conspiration « des Enfants de Dieu » (voir nos 46, 123, 131, 132). Pour avoir la vie sauve, Lacroix révéla le plan de la conspiration. Catinat, Ravanel, Jonquet, Villas et plusieurs autres furent exécutés, et il y eut de nombreuses condamnations aux galères. En 1707 Lacroix était enfermé au château d'If d'où il passa plus tard aux prisons de l'hôpital des forçats. Libéré en 1718 et exilé du royaume par ordre du Régent. Soit que cet ordre n'ait pas été exécuté, soit que Lacroix soit rentré en France, il mourut de la peste à Arles en 1720. — *Bussié*, galérien de la *Réale*, libéré en 1716. — *Verdillan* ou *Verdailhan*, galérien de la *Couronne*, libéré en 1716.

(137). Condamné par le duc de Berwick le 9 juin 1705; galérien de la *Fière*, libéré le 15 novembre 1717.

(138). Galérien de la *Gloire* en 1712. libéré en 1716.

(139). Galérien de l'*Invincible*, libéré en 1716.

(140). Galérien de la *Vieille-Réale*.

(141). Galérien de la *Princesse*.

(142). Condamné « pour être accusé par un enfant de huit ans de lui avoir vu porter des armes » ; galérien de l'*Eclatante*.

(143). *Tobie Rocayrol*, réfugié en Suisse en 1703 après la tentative de soulèvement du Rouergue ; chargé par les alliés d'une mission auprès des Camisards en 1704; rentré en France en 1707 pour soulever le Vivarais et les Cévennes,

31881. *Claude Brun* (144), de Queïssurgues, près de Nismes, en 1707.

34434. *Benedict Martin* (145), de Richepert, canton de Berne pour la dernière affaire du Vivarés, en 1709.

Jaques Armentier.
Jaques Cabanis.
David Roubeau.
Jean Roustan.

Quatre de ceux qui ont esté soubçonnés d'avoir eu part à ces affaires des Cévénes ayant esté delivrés dans le nombre de 136, dont S. M. très chrestienne a accordé l'élargissement (les noms desquels sont icy à cotté), et plusieurs autres du même cas ayant esté élargis par l'abjuration; cela fait voir qu'on les regarde comme souffrans véritablement pour leur Religion. Ainsy ils sont dignes de la même compassion, dont on a usé envers ceux dont on a brisé les chaines.

Les cinq suivants sont pour des cas particuliers; mais qui regardent précisément et directement la Religion; pour la proffession de laquelle ils sont uniquement détenus.

6446. *Abraham Ianoir* (146), dédier Saint-Julien en Champagne, condamné pour avoir parlé contre la religion romaine en 1684.

10622. *Joachim Lautrec* (147), de Gibel, Comté de foix, condamné pour avoir refusé de faire baptiser son enfant dans l'Église Romaine en 1688.

19576. *Dominique Joseph de Kottels*, dit *Joseph de Nancy* (148), accusé d'hérésie en 1696.

pris par trahison et condamné à mort, le 5 septembre 1707, par Bâville, qui commua la peine en celle des galères. Enfermé au château d'If, puis aux prisons de l'hôpital; libéré le 18 septembre 1716. En 1705, après sa mission auprès des Cévenols, Rocayrol était en Hollande dans le but de recruter à son entreprise des sympathies et des secours matériels. La liste des frais qui est à la suite de articles du synode de Leyde (Mai 1705) mentionne plusieurs dons faits par le Synode et expliqués par les articles dudit synode; un seul don n'est mentionné nulle part dans les articles de cette assemblée, c'est celui de 20 ducatons fait à « M. Rocayrol ». Ce dernier est très probablement le célèbre agitateur. En 1748, un « Roqueyrol, ancien forçat pour la foi » — le même évidemment que l'ancien agent des alliés — travaillait de concert avec un autre ancien forçat pour la foi nommé Chapel, à soulever les protestants de France (cf. Picheral : *P. Rabaut*, I, p. 304 n). Rocayrol, devenu colonel de S. M. B., mourut en Angleterre en 1752.

(144). Condamné en même temps que Tobie Rocayrol; enfermé au château d'If, puis aux prisons de l'hôpital.

(145). Galérien de la *Gloire*.

(146). De Diers Saint-Julien, condamné à Paris; galérien de la *Guerrière;* libéré le 7 mars 1714.

(147). Condamné à Toulouse; galérien de la *Vieille-Réale* et de la *Patronne*.

(148). Avocat à Nancy, condamné à vingt ans de galères pour avoir déclaré, en plein Parlement de Metz — qu'il quittait la religion romaine pour embrasser la religion réformée. Galérien de la *Grande-Réale*, libéré en 1717 et retiré à Genève.

21484. *Pierre Martinenques* (149), de Saint-Jean de Sery ou de Croix en Languedoc, condamné pour avoir esté en Orange, entendre la prédication en 1698.

26697. *François Martinel* (150), de Roussan en Dauphiné, condamné pour avoir esté en Orange moissonner, en 1703.

SIXIÈME CLASSE

Comprenant ceux qui ont esté pris sur les barques de Son Altesse Royalle le Duc de Savoye, et qui ont esté condamnés pour n'avoir voulu abjurer.

29055. *Isaac Bourry* (151), de Cauvisson, en Languedoc, condamné en 1704.

29057. *Antoine Dauphin* (152), des Orris en Dauphiné, condamné en 1704.

29058. *Henry Liotard* (153), de Boissieres en Languedoc, condamné en 1704.

29059. *Garcin David* (154), de Guillestre, en Dauphiné, condamné en 1704.

29060. *Claude Terrasson* (155), d'Usez, en Dauphiné, condamné en 1704.

29257. *Antoine Fraissé* (156), de la Bastide, de Crussol en Vivarés, condamné en 1704.

29262. *Louis Bourdariez* (157), de Saint-Estienne près d'Anduze, en 1704.

29273. *Pierre Julien* (158), de Ganges, en 1704.

SEPTIÈME CLASSE

De ceux qui, estant condamnés pour desertion, font actuellement profession de la Religion protestante.

25885. *Jean Campet* (159), de Sommières, condamné en 1702.

(149). Galérien de la *Souveraine*, libéré le 7 mars 1714 et retiré à Morges.
(150). Galérien de la *Vieille-Réale*, libéré le 7 mars 1714 et retiré à Morges.
(151). Galérien de la *Fidèle*, libéré le 7 mars 1714.
(152). Galérien de la *Conquérante*, libéré le 7 mars 1714.
(153). Galérien de la *Superbe*, libéré le 7 mars 1714.
(154). Galérien de la *Couronne*, libéré le 7 mars 1714.
(155). Galérien de la *Grande-Réale*, libéré le 7 mars 1714.
(156). Galérien de la *Conquérante*, libéré le 7 mars 1714.
(157). Galérien de la *Fière*, libéré le 7 mars 1714.
(158). Galérien de la *Conquérante*, libéré le 7 mars 1714.
(159). Galérien de la *Gloire*.

15261. *Jean Claude* (160), dit la fosse, natif de Poussain en Bugey en 1692.

34613. *Antoine Rigail* (161), de Masses en Cévénes, en 1710.

37991. *Artman Griger* (162), de Berlin en Brandebourg, en 1701.

35649. *Jean de Banque* ou de Bin, (163), de Vinbrequen en Angleterre, en 1710.

35356. *Guillaume Arnal* (164), de Bédarieux en Languedoc, en 1710.

36875. *Fançois Ponton* (165), paroisse de Valençon en Vivarés, en 1712.

36629. *Phillippe Beauchamp* (166), de Lisieux en Normandie, reffugié dès son enfance à Dublin en Irlande; pris à la dessente que la flotte des alliez fit à Cette en Languedoc, en 1712.

36879. *Pierre la Grange*, de Touleros en Vivarés, en 1712.

36642. *Jean Louïs du Serré*, de Chamaret en Dauphiné, en 1712.

36964. *Pierre Joseph*, de Rieux, de Lanoi, en Flandres, près de Tournay, en 1712.

37246. *Michel Clavel*, de Bagnols en Languedoc; en 1712.

37562. *Paul Donnaud*, natif de Cret, en Dauphiné, en 1712.

37063. *Pierre Barrie*, dit Levron, d'Agen en Agenois, en 1712.

Six protestants de cette septième classe ; c'est-à-dire condamnés pour désertion ont esté elargis en juin 1713.

Savoir :

Israel Bouchet,
Jean Pierre Clerc,
Daniel Boulonois,
Jaques Pinard,
François Rochebilliere,
Fiacre Dablain.

On convient que les Galériens contenus dans cette classe n'ont pas esté condamnés pour cause de Religion ; mais comme ils font profession ouverte de la Doctrine protestante, et que leur liberté leur a esté offerte à condition d'abjurer, ce qu'ils ont reffusé de faire; on pût dire qu'ils souffrent veritablement pour la Religion : c'est pourquoi l'on espère qu'on aura compassion d'eux comme l'on en a eu de ceux qui ont été élargis dans le nombre des 136 qu'on a délivrez le mois de juin dernier. (166 *bis*.)

(160). Prosélyte, du Pouzin; galérien de la *Princesse*.

(161). Galérien de l'*Héroïne*.

(162). *Griger* ou *Guiringuier*, galérien de la *Triomphante* à Dunkerque jusqu'en 1712, et ensuite de la *Brave*.

(163). Galérien de la *Gloire*. Cette liste est datée du 1er février 1714; l'ordre prescrivant la mise en liberté de de Banque était parti de Paris la veille (31 janvier).

(164). Galérien de la *Guerrière*.

(165). Galérien de la *Fleur-de-Lys*.

(166). Galérien de l'*Ambitieuse*.

(166 *bis*). Au mois de juin 1713, le commissaire général du Rozel informa

HUITIÈME CLASSE

Qui comprend ceux qui ont esté condamnés pour des cas extraordinaires, et qui font proffession de la Religion Protestante.

23522. *Daniel Rousselin* (167), de Montpensier en Guiene, accusé de s'etre voulu mettre à la tette de cinq cens hommes, sans pourtant aucune preuve ; mais comme il est de la Religion. Il a esté condamné aux Galères à Bourdeaux en 1699.

34527. *Antoine Mellier* (168), de Roquecourbe, près de Castres, condamné à Montpellier, pour estre accusé de fracture de prison, en 1709.

Quoy que les deux Galériens mentionnés dans cette dernière classe, ne soient pas condamnés aux Galères pour Religion, la proffession qu'ils en ont faite et en font encore, est cause qu'on ne les a pas mis en liberté jusqu'à présent ; car s'ils avoient voulu abjurer, ils auroient esté délivrés comme un grand nombre d'autres, condamnés pour des cas extraordinaires, qui ont esté élargis par l'abjuration.

Nous soubsignés certiffions que les Galériens nommés dans la présente liste sont actüellement détenus sur les Galères de France, ou dans les

Pontchartrain qu'un forçat invalide de la *Vieille-Réale*, nommé *Jacques Durand* (n° 24,597), avait réclamé pour lui aussi le bénéfice de la grâce accordée aux 136 libérés. Ce galérien, condamné à vie pour avoir tiré sur sa sœur un coup de pistolet, déclarait professer depuis trois ans la religion réformée, « la bonne conduite et la piété des religionnaires luy avait fait prendre la résolution de se joindre à eux et de se tirer de l'assemblée des méchants » ; il offrait, en retour de sa liberté, deux louis d'or pour les pauvres, mais, d'autre part, il menaçait, si on ne lui rendait pas justice, « de s'adresser aux puissances étrangères par le moyen de ses frères ». L'infortuné Durand paya chèrement ses réclamations et ses menaces : l'Intendant des galères Arnoul lui fit donner la bastonnade et le fit ensuite enfermer, avec double chaîne, dans les cachots de l'hôpital. Le nom de ce forçat ne figure nulle part sur les listes dressées par les galériens eux-mêmes ; or deux de ces listes (1711 et 1712) seraient postérieures à la conversion de Durand, puisqu'elle remontait, disait-il, à trois ans, D'autre part, du Rozel ne paraît pas, dans sa lettre au ministre, mettre en doute les assertions de Jacques Durand à cet égard. Ce qui est vrai, à notre avis, c'est que les forçats pour la foi ne comptèrent jamais au nombre des leurs un prosélyte condamné pour tentative d'assassinat ; de là l'absence du nom de Durand sur les listes, et le fait que, contrairement à son attente, ce forçat ne fut pas réclamé par les libérés. La lettre de du Rozel, qui est aux *Archives du ministère de la marine*, se termine par cette réflexion judicieuse, qui se passe de commentaire : « Il est certain que si ces forçats en se faisant huguenots estoient libéréz, il y en auroit peut-être peu qui résistassent à une pareille tentative (*sic*), ce qui, par raport à la Religion et au service du Roy, deviendroit d'une très pernicieuse conséquence ».

(167). De Montpazier ; galérien de la *Valeur*, libéré le 7 mars 1714.

(168). Galérien de la *Valeur*.

prisons de l'Hspital Royal de Marseilles, où ils font proffession ouverte de la Religion Protestante ; ce qui est l'unique cause de leur dettention ; c'est ce que nous pouvons attester avec certitude comme en estant des témoins occulaires. A Londres le premier février 1714. Signés au nom des 136, qui ont esté délivrés par ordre du Roy, dont la copie suit cy-après :

SERRES Le pûiné. SERRES Lejeune.
D'AMOÜYN. BANCILHON. RULLAND.
BOUSQUET.

BIBLIOGRAPHIE

L'ÉGLISE DE RHÉTIE AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES

par FLORIAN PEER. Genève, 1888. — 84 p. in-8.

La thèse présentée récemment à la faculté de théologie de l'Université de Genève par M. Florian Peer mérite d'être signalée, un peu comme une révélation, et surtout comme une promesse. Destinée à « ajouter un chapitre nouveau à l'histoire de l'évangélisation en Suisse », elle embrasse tant de faits, cite tant de noms et promène le lecteur par tant de lieux divers qu'elle entr'ouvre des filons plutôt qu'elle ne les creuse. Dans l'étonnante abondance de matériaux le regard cherche en vain les grandes lignes et perçoit difficilement l'ensemble de l'édifice. L'absence d'une carte est très regrettable. Elle eût fait sentir la situation si particulière de la Rhétie, entre l'Empire, la Suisse et l'Italie, l'entrecroisement de ses montagnes, l'isolement relatif de plusieurs de ses communautés nécessitant la formation de ses trois Ligues, les ressortissants de ces Ligues, et enfin ses extensions et ses pertes successives sur les versants italiens.

Puisque chaque commune avait son autonomie et que « le sujet obligeait à mentionner l'évangélisation de chacune », la carte était l'unique moyen d'aider un étranger au pays à se reconnaître dans ces appellations multiples, aux consonnances étranges ; elle eût permis de suivre les pionniers de l'Évangile ou les persécutés pour sa cause, dans leurs missions courageuses ou leurs périlleux exodes, alors qu'ils franchissaient tantôt les passes supérieures des Alpès pour redescendre dans la vallée du Rhin, tantôt celles qui s'abais-

sent rapidement vers les plaines méridionales de la Valteline ou de Chiavenna.

« Ces réformateurs se comptent par centaines en Rhétie et l'histoire ne mentionne pas même les noms de tous. » C'est que ce pays, aride et pauvre, mais exposé, comme voie de communication et point d'appui, aux ardentes convoitises de voisins riches et puissants, possède des annales hors de toute porportion avec l'étendue de son territoire et le chiffre de sa population. Sa configuration physique a réagi sur son histoire : elle a donné aux moindres groupements perdus dans les prolongements de ses hautes vallées, souvent à peine accessibles, une indépendance, une importance même inconnues ailleurs. Elle a favorisé les résistances à la domination des évêques, entravé leur action centralisante et autoritaire, préparé depuis les premières années du XIVe siècle le terrain qui devait recevoir dès 1523 les enseignements évangéliques et la prédication d'un Gallicius, à Campovasto dans l'Engadine, et d'un Blasius à Malans, à quelques heures de Coire; en 1525 quarante communes sur les quatre-vingt-dix de Rhétie avaient des pasteurs.

A vrai dire nous serions tentés d'aller plus loin et de penser que dans ce voisinage des neiges éternelles le Christianisme avait toujours gardé une plus large mesure de sa pureté primitive. Les cantiques des plus anciens poètes protestants en allemand grison, en ladin ou en romanech, ont une saveur biblique qui devance leur époque.

Comme le fait observer M. Peer, l'évangélisation fut en Rhétie moins dogmatique que dans d'autres foyers de la Réforme. D'autre part, sa cause, éminemment démocratique, s'y confondit avec celle de la république nationale et de la lutte contre les intérêts de la monarchie et de la papauté. Les lois édictées, à la diète d'Ilanz le 4 avril 1524, pour la suppression des abus ecclésiastiques, « acceptées et sanctionnées avec enthousiasme par toutes les communes des trois Ligues sauf l'Engadine, » mais repoussées par l'évêque appuyé sur l'Autriche, sont développées et fortifiées par celles de la diète de 1526 (également reproduites et traduites *in extenso* dans la thèse) : elles ne prononcent pas les mots de catholicisme, de luthéranisme ou de réforme ; mais détruisant l'autorité temporelle de l'Église, remettant à chaque commune le droit d'élire et de destituer son ministre, elles établissent, sans promulgation de confession de foi officielle, les bases de la liberté religieuse.

Nous n'en suivrons pas les progrès et les vicissitudes dans le rapide résumé de M. Peer. Il nous paraît impossible qu'après avoir réuni tant d'éléments et puisé à tant de sources, il s'en tienne à cette esquisse. Il y a là matière à un livre intéressant et neuf malgré les travaux antérieurs d'A Porta sur les Églises de Rhétie. Cette première étude, comme nous le disions au début, est pleine de promesses pour l'avenir. F. DE S.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *février* 1889.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, O. Douen, Ch. Frossard, J. Gaufrés, F. Kuhn, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read. — MM. Franklin et Viguié sont excusés pour cause d'indisposition.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président signale, d'après une note de M. Sayous, un ouvrage de l'abbé Tournier sur l'*Histoire du protestantisme dans le pays de Montbéliard*, qui travestit, paraît-il, complètement cette histoire. M. Kuhn observe qu'il y a déjà été et y sera encore répondu dans le pays même, mais pense que le *Bulletin* ne devrait pas le laisser passer inaperçu. — M. le président rend ensuite hommage aux services rendus à notre histoire et à notre cause par trois hommes, remarquables à divers titres, qui viennent de nous être enlevés : MM. *H. Lutteroth, Rosseuw Saint-Hilaire*, et *Gaberel*[1]. Puis il lit une lettre de M. J. Bonnet qui réclame un compte rendu des trois volumes publiés par M. E. de Budé[2]. — M. Lichtenberger tient à constater le succès de la conférence faite par le bibliothécaire, à la Faculté de Théologie protestante, le 8 février, sur *Claude Brousson*. Elle a réuni, malgré la distance et le mauvais temps, un public nombreux, et il serait à désirer que cet essai ne restât point isolé.

Bulletin. — En communiquant la substance des prochains numéros du *Bulletin*, M. Weiss regrette de ne pas disposer toujours de l'espace nécessaire pour annoncer en temps voulu et en détail les ouvrages concernant notre histoire, qui paraissent maintenant en grand nombre. Parmi les travaux qui attendent leur tour d'insertion, il en signale un considérable, de M. Couderc, de la Biblioth. nationale, sur l'abbé *Raynal et son Histoire de la Révocation*, et un autre, de M. le pasteur Maillard, sur le *Vocabulaire secret des pasteurs du désert en Poitou*, ainsi que

1. Voy. plus loin, à la *Nécrologie*.
2. Ces volumes, parus en 1887, ne nous ont été remis qu'il y a quelques mois (Voy. la couverture du *Bull.* du 15 juillet 1888). Il en sera question dans le prochain numéro. (*Rédact.*)

de nouvelles notes sur le *prédicant Touzineau* remis en lumière par M. C. Pascal. — La partie intéressante de la correspondance devient aussi un élément constant du *Bulletin*.

Bibliothèque. — Deux dons importants de manuscrits sont exposés, l'un de M. le pasteur Guiton, de Poitiers, un volume de *lettres originales adressées par Court de Gébelin et d'autres, aux pasteurs du désert du Poitou* (1760-87). L'autre est une copie exécutée entièrement par M. Dugrenier, un des plus chauds amis de notre œuvre, de tout ce qu'il a retrouvé des *Registres de l'état civil protestant d'Is-sur-Tille*, de 1631 à 1685. Ce gros volume de 566 pages in-folio est accompagné de beaucoup de notes, et d'une importante et fort utile table des matières alphabétique. M. F. Cuvier a donné le nouveau Testament du grand Cuvier revêtu de sa signature, et M. le président une traduction allemande de la Confession de foi réformée (1616) et l'original anglais (différent de l'édition française), des *Souffrances d'Elie Neau* (*An Account of the Sufferings of the French Protestants, Slaves on board the French Kings Galleys, by Elias Neau, one of their fellow Sufferers, Together with a list of those who are still on board the said Galleys.* London, 1699, 22 p. in-4°).

CORRESPONDANCE

Elie Thomas. — Documents nouveaux sur le Poitou.

Elie Thomas, dont vous citez, dans le *Bulletin* du 15 février 1889, la touchante intervention en faveur des prêtres déportés, était cousin de mon père. Héritier de *Jean Thomas Meschinet* qui mourut chez lui en 1773 et dont il était neveu à la mode de Bretagne, il épousa, le 28 avril 1783, *Marie Colombe*, fille d'Élie Colombe et de Charlotte Renaudet [1]. Il eut au moins trois enfants : *Philemon-Gedéon Thomas*, lieutenant de vaisseau, légionnaire, mourut à Rochefort à soixante-sept ans, le 26 février 1857. *Erasme Thomas*, lieutenant de vaisseau, fut l'un des naufragés du radeau de la *Méduse; Elisabeth-Charlotte* épousa le capitaine de vaisseau *Alexandre d'Auriac*, officier de la Légion d'honneur.

Les documents sur le Poitou, signalés par M. A. Christoflau [2], viennent d'être versés, dans le plus grand désordre, par le Greffe, aux Archives départementales des Deux-Sèvres, et il faut nécessairement un temps considérable à M. Joseph Berthelé pour les classer et les inventorier. Les doubles des registres réformés de Saint-Maixent, de 1589 à 1601,

1. *Le Protestant rochefortais* de février 1889, qui a reproduit une partie de l'article du *Bulletin*, nous apprend, en outre, que Elie Thomas fut nommé *ancien* de l'Église réformée de Rochefort le 29 décembre 1783 et fut chargé, en 1788, « de veiller à ce que le service des lecteurs se fasse exactement et avec édification, tâchant de suppléer ou par luy-mesme ou par autrui à l'absence ou à l'indisposition des lecteurs, et ayant l'attention de rappeler leur tour à ceux qui pourraient l'avoir oublié ». Il mourut à Rochefort le 20 mars 1824, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. C'était donc un protestant pratiquant.

2. Le défaut d'espace nous oblige à renvoyer au prochain numéro le relevé des registres que nous a envoyés M. Christoflau et que M. Charruaud a bien voulu mettre en ordre pour le *Bulletin*.

n'existent pas à la mairie de cette ville, dont M. A. Richard a fait l'inventaire avec beaucoup de soin.

Veuillez agréer, etc. De Richemond.

NÉCROLOGIE

M. Henri Lutteroth.

Le 11 février, à l'âge de 87 ans, est mort à Paris un homme qui a dû à son rare mérite et à son beau caractère, d'occuper une place éminente parmi les Protestants de France pendant ce dernier demi-siècle.

M. Henri Lutteroth était né en 1802 à Leipzig, descendant, par sa mère, de réfugiés français. Venu de bonne heure à Paris, il prit une part active au réveil religieux qui commença sous la Restauration, notamment au mouvement biblique. Dès 1818, il se faisait connaître par un écrit relatif à la mission que l'amiral Coligny avait confiée à Durand de Villegagnon, et qui devait donner le Brésil à la France. Étant l'un des secrétaires de la Société de la Morale Chrétienne, il fut amené à connaître l'heureux lauréat vaudois de cette Société, Alexandre Vinet, dont il devint tout aussitôt l'ami le plus intime et le plus cher, et avec qui il fonda cette remarquable feuille, *le Semeur*, qui, réalisant son titre, répandit le bon grain durant une période de dix-neuf années (du 7 septembre 1831 au 28 août 1850), et exerça sur des lecteurs d'élite une influence très notable[1]. M. Lutteroth crut devoir arrêter sa publication en présence de la loi Tinguy, qui rendait désormais la signature des articles obligatoires.

Partisan convaincu et résolu de l'indépendance ecclésiastique, il fut un des fondateurs de l'Église libre qui organisa la chapelle Taitbout, et il en demeura jusqu'à ses derniers jours un membre fidèle.

Lorsque se fonda, en avril 1852, notre *Société de l'histoire du Protestantisme français*, nous demandâmes à M Lutteroth de nous donner son précieux concours et de vouloir bien faire partie du Comité fondateur. Nous ne saurions, sans une profonde gratitude, rappeler ici la grande marque de sympathie personnelle qu'il nous accorda en agréant notre demande. Car il était alors sous le coup du deuil le plus profond : il venait de perdre sa fille unique, mariée depuis deux ans à peine à M. William Waddington!...

Le premier numéro de ce *Bulletin* montra, par un emprunt que nous lui fîmes à lui-même (p. 76), combien était justifiée la demande que nous avions osé lui adresser; il nous a toujours fait sentir qu'il nous en savait bon gré et qu'il était avec nous de cœur et d'âme. Il n'a, du reste, cessé de participer à nos réunions que lorsqu'en 1865 sa santé l'obligea à quitter Paris pour vivre à la campagne.

En 1859, il fit imprimer une brochure de 254 pages, in-8 : *la Réformation en France pendant sa première période*. Il s'était proposé uniquement de dire comment, au XVIe siècle, les Églises réformées se sont

1. Nous étions alors élève du lycée Louis-le-Grand, et nous nous rappelons que, chaque dimanche, après le service divin, notre excellent pasteur, M. Boissard père, tirait de sa poche le numéro du *Semeur*, paru la veille au soir, et, à notre grande satisfaction et à la sienne propre, il nous en lisait tel ou tel article qui excitait fortement notre intérêt et complétait notre édification dominicale. C'était un signe du moment.

constituées en France et « unies en un même corps », d'esquisser la crise religieuse qui prépara leur formation et les conséquences immédiates de leur union. Travail très méritoire, si l'on songe que rien de ce genre n'avait encore été ébauché, et si l'on se reporte à trente ans en arrière, alors que l'œuvre de M. Herminjard et tant d'autres récentes publications n'avaient point vu le jour. Il comptait pouvoir écrire une histoire de la France des Valois, et il avait réuni bien des matériaux, mais hélas[1]!...

Lorsqu'en 1861, on voulut offrir un *Testimonial* public aux deux frères Haag, qui venaient d'achever *la France Protestante*, M. Lutteroth s'inscrivit avec empressement sur la liste des souscripteurs parisiens, où son nom vient en tête, immédiatement après celui du Président de la Société d'Histoire.

On sait qu'il s'était formé une très belle bibliothèque de livres huguenots[2], en même temps qu'une riche collection de manuscrits, dont il a fait don, il y a deux ans, à notre Bibliothèque de la Société. Ces manuscrits occupent tout un compartiment de nos armoires de fer : c'est toute la correspondance de Paul Ferry, un volume de ses notes historiques dit *Observations séculaires*, beaucoup de papiers sur Metz, une ou deux lettres de Guillaume Farel, etc., etc.

Malheureusement, il ne lui a pas été donné de *voir* cette belle Bibliothèque de la rue des Saints-Pères, qu'il avait voulu enrichir. Le 2 février 1888, en envoyant à M. N. Weiss quelques brochures qui nous manquaient encore sur la Liberté des Cultes, il lui écrivait : « J'aurais mieux aimé vous les porter moi-même, et visiter ce bel établissement, mais je ne sors absolument pas... Je ne suis pas sorti de ma maison depuis le mois d'octobre 1886. » — Il vivait, en effet, dans une retraite absolue depuis plus de vingt ans, d'abord dans sa propriété de Bourneville (Aisne), puis en ces dernières années à Passy, où il vient de terminer une vie pleine d'honneur, qui a eu ses grandes épreuves domestiques, mais aussi ses douceurs et ses consolations. Ceux qui ont connu M. Lutteroth garderont le souvenir d'un homme comme il y en a trop peu, à l'esprit large et au cœur généreux, de l'intelligence la plus variée, la plus cultivée, d'une grande finesse, d'une aimable causticité, en un mot, de l'entretien le plus attachant, du commerce le plus sûr et le plus agréable.

Ch. R.

M. Rosseuw Saint-Hilaire.

Le nom écrit en tête de ces lignes éveille pour moi plus d'un écho dans un lointain passé. Il y a bien des années, je suivais à la Faculté des Lettres de Paris les cours du brillant professeur, qui, depuis, détaché du catholicisme et amené par l'épreuve au pur Evangile, osa dire dans une brochure célèbre *Ce qu'il faut à la France*, et dont la mort est un deuil pour l'Église réformée comme pour la Sorbonne et l'Institut.

Rien de plus modeste que ses débuts dans la carrière de l'enseignement qu'il devait parcourir avec éclat. D'abord professeur à Ajaccio et à Tulle, puis aux collèges Bourbon et Louis-le-Grand, avant d'occuper la chaire d'histoire ancienne comme suppléant, et enfin comme successeur de Lacretelle, il a retenu durant plus de trente ans la jeunesse studieuse sous le charme de sa parole aussi savante que colorée. Une mission de M. Thiers, son ami de tous les temps, lui permit de réunir les matériaux du

1. Déjà en 1842, dans *le Semeur*, il avait soutenu une polémique très sérieuse contre Génin, l'éditeur des *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, et il en était sorti victorieusement, pour y revenir encore plus tard, si nous ne nous trompons dans la *Revue chrétienne* (1861).

2. Cette bibliothèque va être vendue.

grand ouvrage, l'*Histoire d'Espagne* (14 vol. in-8) qui lui valut les suffrages de l'Académie de Madrid, et atteste chez son auteur une science étendue, un rare talent d'exposition, une vive intelligence des époques et des caractères. Il sait peindre autant que juger, et le martyrologe de la Réforme sous Charles-Quint et Philippe II lui a inspiré de fort belles pages. Dans ses larges études sur le XVIe siècle, il a plus d'une fois rencontré nos héros, nos martyrs, dont il parle noblement. Il aimait notre histoire et appréciait nos travaux pour faire revivre un glorieux passé.

Aussi notre Société se sent-elle pressée de joindre ses hommages à ceux de l'Académie des sciences morales et politiques qui comptait en lui un de ses doyens, et de la Congrégation évangélique du Luxembourg dont il était le président vénéré. Il s'est éteint pieusement le 29 janvier, à 87 ans, léguant, comme l'a si bien dit M. de Pressensé, à ceux qui l'ont connu dans l'intimité, « un de ces souvenirs sacrés qui sont un espoir, et élèvent le cœur sur les hauteurs de la vie morale et religieuse. » (Voir *l'Eglise libre* du 8 février, et la notice de M. Bersier dans le *Christianisme* du 7 février 1889.)

J. B.

M. le pasteur Gaberel.

Un souvenir est bien dû dans le *Bulletin* à cet ancien ami de notre Société, décédé le 5 février, à l'âge de 79 ans, et qui n'a pas peu contribué par ses conférences, ses nombreux écrits, à populariser les souvenirs de la Réforme dans la Suisse française. Né à Jussy en 1810, il visita de bonne heure l'Italie, devint pasteur à Gênes, de 1840 à 1849, et rentré à Genève, comme aumônier des prisons, il se voua aux études historiques qui lui valurent une certaine célébrité. Il avait le goût des recherches, sans y porter des scrupules excessifs, la main parfois heureuse, et on lui doit la découverte de documents intéressants qui sont devenus la matière de ses publications sur Rousseau, Voltaire, Saurin, etc., et de divers mémoires lus à l'Académie des sciences morales et politiques. Son volume sur l'*Escalade de* 1602 dont les souvenirs sont toujours chers aux cœurs génevois, et qu'il a replacée dans son vrai cadre militaire et diplomatique, est peut-être de ses œuvres celle qui mérite le plus de lui survivre.

On ne saurait juger avec la même faveur l'*Histoire de l'Église de Genève* en 3 volumes in-8°, dont les matériaux puisés un peu partout, et notamment aux archives de Turin, ne peuvent être acceptés sans réserve. L'ouvrage si savant et si exact d'Amédée Roget sur le peuple de Genève et la Réforme au XVIe siècle, a montré les hommes et les choses sous leur vrai jour, et rectifié, sur bien des points, les assertions de Gaberel qui eut son heure de popularité, sans obtenir une autorité durable : *Habent sua fata libelli !*

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

BENJAMIN FILLON. **Les œuvres de maistre Bernard Palissy**, nouvelle édition, revue sur les textes originaux, avec une notice historique, bibliographique et iconologique, par Louis Audiat. 2 volumes in-8 de CCVIII, 144 et 280 pages. Niort, L. Clouzot, 22, rue des Halles, 1888.

AUG. BERNUS. **Le ministre Antoine de Chandieu**, d'après son journal autographe inédit (1534-1591). 132 pages in-8. Extrait du *Bulletin historique et littéraire* de 1888, et augmenté d'un *Index des noms propres*.

LÉON GERMAIN. **Médaillon de Jean Richier, représentant Pierre Joly**, procureur général de Metz, mort en 1622. 9 pages in-8 extraites de la *Revue numismatique*, 4e trimestre de 1888.

CAMILLE RABAUD. **Lasource, député à la Législative et à la Convention**, d'après ses manuscrits et les documents originaux (22 janvier 1763-31 octobre 1793). 352 pages in-16 avec un portrait. Paris, Fischbacher, centenaire de 1789.

C. R. Centenaire de 1789. **Les nécessités actuelles du parti républicain.** *L'union, le respect, la moralité, le patriotisme*, 56 pages in-16. Paris, Fischbacher, 1889.

HENRI-CONSTANT PERRENOUD. **Étude historique sur les progrès du Protestantisme en France**, au point de vue *statistique*, de 1802 à 1888. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris, pour obtenir le grade de bachelier en théologie, et soutenue publiquement le 9 mars 1889. 253 pages in-8. Parie, imprimerie des Écoles, Henri Jouve, 1889.

ÉGLISE RÉFORMÉE DE NANCY. **Rapport du conseil presbytéral sur l'année** 1888, 35 pages in-8. Nancy, Berger-Levrault, 1889.

REVUE PÉDAGOGIQUE du 15 février 1889. *Jean-Jacques Rousseau*, par J. Steeg. *Un livre de lecture de Mélanchton* (1519-1524) par N. Weiss, etc.

ANT. J. BAUMGARTNER, professeur à l'école de théologie de Genève. **Calvin hébraïsant**, et interprète de l'Ancien Testament. 62 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1889.

ALBERT WATIER. **Calvin prédicateur**, 128 pages In-8. Genève, E. Beroud et Cie, 1889.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420 000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi **franco** *dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.*

La LIBRAIRIE FISCHBACHER fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENNENT DE PARAITRE :

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES

PROGRÈS DU PROTESTANTISME

EN FRANCE

AU POINT DE VUE STATISTIQUE

DE 1802 A 1888

PAR

H. C. PERRENOUD, pasteur

Un volume grand in-8. Prix..... 5 francs.

CALVIN HÉBRAISANT

ET INTERPRÈTE DE L'ANCIEN TESTAMENT

PAR

A.-J. BAUMGARTNER

Professeur à l'École de théologie de Genève

Un volume in-8. Prix..... 2 fr.

MÉMOIRES

DE

BARTHÉLEMY SASTROW

BOURGMESTRE DE STRALSUND

Traduits par Edouard FICK, docteur en droit et en philosophie

2 volumes petit in-4, papier de Hollande. Prix..... 40 fr.

PIERRE DU MOULIN

ESSAI SUR SA VIE, SA CONTROVERSE ET SA POLÉMIQUE

PAR

GÉDÉON GORY

Un volume grand in-8. Prix..... 2 fr.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1889

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 43 00
1/5/2007